

DATES DES ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT

**Fixées au  
29 mai prochain**

Page 3



ISSN : 1112-7449

# MIDI



L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Libre

N° 2701 | Dimanche 7 février 2016 • www.lemidi-dz.com

FOOTBALL, CHAMPIONNAT DE LIGUE 1 MOBILIS

**LES SANAFIRS  
SUR LEUR LANCÉE**



Page 17

**SOLDES D'HIVER  
DANS LES MAGASINS  
UNE AUBAINE  
POUR LES  
CONSOUMATEURS**



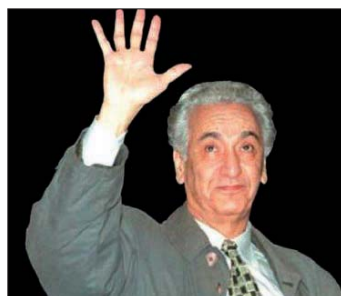
Page 5

**BUS, MÉTRO, TRAMWAY,  
TÉLÉPHÉRIQUE...**

**ABONNEMENT  
UNIQUE POUR LA  
CAPITALE**

Page 4

**40<sup>e</sup> JOUR DU DÉCÈS  
DE HOCINE AÏT AHMED  
UNE FOULE  
NOMBREUSE  
À TIZI-OUZOU**



Page 5

**RÉVISION DE LA CONSTITUTION**

## UN LONG PROCESSUS

Page 3

*Le jour "J" est enfin arrivé. C'est en effet aujourd'hui dimanche que le projet de loi, portant révision constitutionnelle, sera soumis à l'appréciation des parlementaires des deux chambres du Parlement, à savoir l'APN et le Conseil de la nation. Convoqué par le président Bouteflika pour une session extraordinaire le Parlement n'aura cependant qu'à dire "oui" ou "non" au projet de loi.*



**RÉUNION DE LA LADDH  
À LA MAISON DES SYNDICATS**

**Six militants arrêtés  
par la police**

Page 5

**LUTTE ANTITERRORISTE**

**Un individu  
arrêté à Skikda**

Page 3



66

projets hôteliers inscrits au titre de l'investissement privé à Sétif pour renforcer la capacité d'hébergement de la wilaya.

100

bourses d'étude accordées chaque année par la Hongrie à des étudiants algériens.

17.376

jeunes demandeurs d'emploi, dans le cadre du dispositif d'aide à l'insertion professionnelle.

## Ibbou éliminée en quarts de finale au tournoi ITF de Hammamet

La joueuse de tennis algérienne, Inès Ibbou, a été éliminée en quarts de finale du tournoi international de Hammamet (Tunisie), suite à sa défaite vendredi, par deux sets à un, contre la Française Audrey Albie. Les choses avaient pourtant bien démarré pour la championne d'Afrique U18, ayant remporté le premier set (6-3) avant de concéder les deux suivants (6-1, 6-1), permettant ainsi à la Française de passer en demi-finale. Au premier tour, l'Algérienne (25<sup>e</sup> mondiale) s'était imposée en deux sets face à l'Espagnole Alicia Herrero (6-1, 7-6), avant d'enchaîner contre la Tchèque Gabriela Pantuckova (6-0, 6-3). Le tournoi de Hammamet, organisé du 1<sup>er</sup> au 7 février sur terre battue, est doté d'un "prize money" de 10.000 dollars. Pour rappel Inès Ibbou a perdu une place et se retrouve 25<sup>e</sup> dans le nouveau classement mondial des juniors publié hebdomadairement par la Fédération internationale (ITF). La 24<sup>e</sup> place, occupée



jusque-là pendant trois semaines consécutives par la championne d'Afrique U18, représentait son meilleur classement jamais atteint depuis son ascension, entamée en janvier 2015.

## 27 mois d'arrêt des travaux du barrage de Souk Tlata en moins de trois ans !



Le nouveau barrage de Souk-Tlata à Tizi- Ouzou), dont les travaux de réalisation sont en cours, a connu 27 mois d'arrêt de son chantier en l'espace de moins de trois ans en raison des oppositions des propriétaires terriens, a-t-on appris jeudi auprès de la direction locale des ressources en eau.

Cette perturbation dans la réalisation du nouveau barrage, situé sur l'oued Bouguedoura à 8 km au sud de la ville de Drâa Ben- Khedda, a considérablement retardé la concrétisation de ce projet destiné à l'alimentation en eau potable de la partie sud-ouest de la wilaya.

Depuis le 15 mai 2012, date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux au groupement d'entreprises turque Nurol-Ozaltin, auquel a été confié la réalisation du barrage de Souk-Tlata, le chantier a connu 32 arrêts des travaux d'une durée totale de 27 mois.

## L'artiste marocain Tayeb Saddiki n'est plus

L'artiste et dramaturge marocain, Tayeb Saddiki, est décédé vendredi soir à Casablanca à l'âge de 79 ans après un long combat mené contre sa maladie.

Feu Tayeb Saddiki, qui laisse une empreinte indélébile dans le monde de la culture, est l'auteur de plusieurs admirables œuvres parmi lesquelles on peut citer, entre autres et parmi les plus célèbres *Al Haraz*, *Eléphant et pantalons*, *Badie ezaman el hamadani* et *Patrimoine* avec Sidi Abderrahmane Medjdoub.

Le défunt Tayeb Saddiki s'est également et particulièrement distingué au cinéma, notamment dans des films tels que *Arrissala* de Mostafa Al Akkad.

Feu Tayeb Saddiki a été, et à plusieurs fois, récompensé pour ses œuvres aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de son pays le Maroc.

Le regretté Tayeb Saddiki laisse ainsi pour son pays et pour les amateurs des belles œuvres un riche patrimoine immortel.

La dépouille du défunt devait être inhumée hier samedi au cimetière Chouhada à Casablanca.



Abdelmalek Sellal

"Pour la première fois dans l'histoire de l'Algérie, on reconnaît les Algériens porteurs de plusieurs nationalités. Les portes demeurent ouvertes aux Algériens de l'étranger dans diverses fonctions.

Cependant, certaines fonctions seront conditionnées par des critères exceptionnels, à l'instar de ce qui est appliqué dans beaucoup de pays du monde

D  
I  
L  
I  
T

## Il propose d'emmener un voleur au poste... de police

Un chauffeur de taxi-moto est témoin d'un vol à l'arraché près d'un centre commercial. Suivant le malfaiteur sur plusieurs dizaines de mètres, il lui offre finalement son aide et lui propose de l'embarquer à bord de son scooter. Bien évidemment, le voleur accepte, ne se doutant de rien.

Mais après plusieurs kilomètres, le chauffeur change subitement de route et le dépose juste devant le poste de police le plus proche. Immédiatement, les agents présents réagissent et s'emparent du malfaiteur qui n'a pas le temps de s'enfuir.

Le chauffeur, lui, peut repartir tranquillement, satisfait d'avoir effectué une bonne action mais tout de même encore un peu sous le choc. "Quand c'est arrivé, je n'ai pas trop réfléchi. Ce n'est qu'après que j'ai eu peur", explique-t-il selon des propos relayés par Chinanews. Il précise que lorsque le voleur est monté sur sa moto, il était en train de se demander où était le poste de police le plus proche lorsqu'il a senti quelque chose dans son dos. "À ce moment, j'ai eu très peur. Mes mains commençaient à devenir moites."

Pensant d'abord à un couteau, il se dit finalement que le bandit n'a nulle part où cacher une arme blanche et décide alors de s'en tenir à son plan de départ. Une initiative opportune et dont le courage a été salué par les autorités, qui ont demandé à ce que le chauffeur soit récompensé.

## il conduit une Harley-Davidson à... 6 ans

Jacob Hughes a une confiance aveugle en son fils âgé de 6 ans seulement et qui a eu le "privilège" de conduire une Harley-Davidson sous l'étroite surveillance de son père.

L'internaute Jacob Hughes a fait grincer des dents en publiant une vidéo de son fils de 6 ans, au guidon de sa Harley-Davidson. Placé devant son père, l'enfant a réussi à atteindre le guidon de la moto pour tenir la direction.

Alors que certains parents rechignent à laisser leurs enfants majeurs conduire leurs véhicules, ce père s'est montré particulièrement confiant en mettant son fils aux commandes de sa belle Harley-Davidson. C'est là un grand signe de confiance pour certains, un acte de folie pour d'autres. Cette séquence a divisé sur le Web. Avant de confier les commandes à son fils, le père s'est, bien sûr, assuré qu'aucun véhicule ne les suivait, ni n'arrivait en face. Il a donc été plus simple pour cet enfant de simplement garder l'allure. Seulement, les internautes n'ont pas manqué de pointer du doigt ce geste qu'ils jugent complètement irresponsable. Bien que le père soit derrière l'enfant, prêt à réagir en cas de problème, il prend un risque considérable en le laissant conduire, même quelques secondes.

Cet enfant pourra se vanter d'avoir eu son baptême du feu dès l'âge de 6 ans. Il maîtrise comme un pro la Harley-Davidson, pourtant bien trop grande pour lui.

RÉVISION DE LA CONSTITUTION

## Un long processus

*Le jour "J" est enfin arrivé. C'est en effet aujourd'hui dimanche que le projet de loi portant révision constitutionnelle sera soumis à l'appréciation des parlementaires des deux chambres du Parlement, à savoir l'APN et le Conseil de la nation. Convoqué par le président Bouteflika pour une session extraordinaire le Parlement n'aura cependant qu'à dire oui ou non au projet de loi.*

PAR KAMAL HAMED

Il n'y aura pour ainsi dire ni débat, ni amendement. Le chemin a été long avant d'en arriver à ce stade. En effet, le président de la République a évoqué pour la première fois la question de la révision de la Constitution il y a maintenant presque cinq ans exactement. C'était, pour rappel, au mois d'avril de l'année 2011 et le président de la République s'est engagé à réviser la loi fondamentale du pays. Une annonce qui intervenait dans un contexte politique international et régional fort particulier.

Le monde arabe était alors traversé par des révoltes populaires. Des révoltes qui ont eu raison de plusieurs présidents à l'exemple du Tunisien Zine El Abidine Ben Ali ou de l'Égyptien, Hosni Moubarak. Le président Bouteflika avait alors promis une révision de la Constitution qui consacrerait plus l'État de droit et les libertés fondamentales. La mission de mener des consultations avec les partis politiques, les associations de la société civile et les personnalités nationales a été confiée au président du Conseil de la nation, Abdelkader Bensalah.

Ce dernier, entouré du général Mohamed Touati et du conseiller à la présidence, Ali Boughazi, a alors reçu en audience ce que compte le pays comme acteurs. Pourtant, les espoirs naissants se sont vite évaporés, à tout le moins c'est ce

que soutenait l'opposition à l'époque qui reprochait au pouvoir de ne pas être sérieux sur ce plan et de chercher juste à gagner du temps. Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a lui aussi, mené des consultations avec la classe politique en 2012, mais c'était quelque peu limité. Les concernés ont surtout envoyé leurs propositions concernant la révision de la Constitution. La question de la révision de la Constitution, a alors été mise entre parenthèses et semblait même renvoyée aux calendes grecques.

Ce n'est qu'au lendemain des élections présidentielles de 2014 que le chef de l'État a relancé les consultations avec la classe politique dans un contexte politique marqué par une rupture entre le pouvoir et l'opposition. En effet, le quatrième mandat du président Bouteflika a suscité le courroux de l'opposition qui a alors enclenché une initiative et revendiqué une transition démocratique. La CLTD a alors vu le jour. Cette coordination, regroupant plusieurs partis politiques, a réussi la gageure de regrouper toute l'opposition en un congrès. Un congrès qui s'est tenu le 10 juin 2014 à Zéralda. Le pouvoir riposte et initie le même mois un nouveau round de consultations autour de la même question. Cette fois c'est le directeur de cabinet de la présidence de la République, Ahmed Ouyahia, qui est aux manettes. Ouyahia reçoit beaucoup de monde et chacun y est alors allé de

ses propositions. Mais la majorité des partis d'opposition et nombre de personnalités politiques ont boycotté ce nouveau round de consultations. La rupture entre les deux parties est consommée, mais le président Bouteflika remet sur la table le projet de révision constitutionnelle.

Un avant-projet de loi est alors rendu public. Le processus s'est accéléré et cet avant-projet devient très vite un projet de loi lorsque il est avalisé au mois dernier par le Conseil des ministres.

De suite, le chef de l'État saisit le Conseil constitutionnel qui s'est alors prononcé sur le document.

Le président Bouteflika convoque alors le Parlement pour le dimanche 7 février. Pour que le texte soit avalisé il doit obtenir les 3/4 des voix des parlementaires de l'APN et du Conseil de la nation, soit 455 voix sur un nombre total de 606 parlementaires. Un écueil qui ne semble pas être difficile à dépasser puisque le FLN, le RND et leurs alliés disposent de la majorité requise.

Les parlementaires de l'opposition, notamment ceux du FFS et de l'alliance verte, ont décidé de boycotter la séance d'aujourd'hui contrairement à leurs pairs du Parti des travailleurs qui n'ont pas encore levé le voile sur leur position définitive.

K. H.

DATE DES ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT

## Fixé le 29 mai prochain

PAR INES AMROUDE

La ministre de l'Éducation nationale, Nouria Benghebrat, a indiqué hier à Alger que le gouvernement avait approuvé la date proposée pour la tenue des épreuves du baccalauréat du 29 mai au 2 juin.

"Le gouvernement a approuvé la date de la tenue de l'examen du baccalauréat du 29 mai au 2 juin", a assuré Mme Benghebrat en marge d'une journée

ouverte sur la créativité éducative dans le domaine de l'informatique et des technologies. Par ailleurs, la responsable a affirmé que "le gouvernement n'a pas encore donné son accord concernant les dates des examens du Brevet d'enseignement moyen (BEM) et de fin de cycle primaire (5<sup>e</sup>)", ajoutant que la proposition de la commission regroupant l'administration (ministère de l'Éducation) et les partenaires sociaux concernant la tenue

des examens du BEM du 24 au 26 mai, et de fin de cycle primaire (5<sup>e</sup>me) le 22 mai prochain, "sera tranchée" la semaine prochaine.

Cette proposition sera examinée dans le cadre des conférences des conférences régionales prévues jeudi prochain. Ces dates peuvent être retenues, a-t-elle soutenu.

I. A.

DU 7 AU 9 FÉVRIER

## Joanna Wronecka en visite à Alger

La sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères polonaise, Joanna Wronecka, effectuera une visite à Alger du 7 au 9 février courant à l'invitation du secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, Abdelhamid Senouci Bereksi, a indiqué hier un communiqué du ministère des Affaires étrangères.

A cette occasion, M. Bereksi tiendra des consultations avec son homologue polon-

aise pour "faire le point sur l'évolution des relations bilatérales et les perspectives de leur renforcement", a souligné le communiqué qui rappelle que "ces consultations interviennent après celles tenues au mois de juillet 2015 à Varsovie entre les deux pays". Selon la même source, il est attendu que les deux parties "évaluent particulièrement la concrétisation des décisions prises lors des dernières consultations

afférentes à la mise en place d'un mécanisme de coopération et à la conclusion d'un certain nombre d'accords nécessaires au renforcement des relations de coopération et de partenariat entre les institutions et les entreprises des deux pays". Les questions régionales et internationales d'intérêt commun seront également évoquées par les deux parties.

R. N.

LUTTE ANTITERRORISTE

### Un individu arrêté à Skikda...

Un terroriste a été arrêté vendredi par un détachement de l'Armée nationale populaire relevant du secteur opérationnel de Skikda, a indiqué hier un communiqué du ministère de la Défense nationale.

"Dans le cadre de la lutte antiterroriste et grâce à l'exploitation de renseignements, un détachement de l'Armée nationale populaire relevant du secteur opérationnel de Skikda a arrêté un terroriste, le 5 février 2016 à 16h, suite à une embuscade tendue près de la localité d'El-Safsafa, commune d'Ain Kechra, wilaya de Skikda", précise la même source. Au niveau de la 4<sup>e</sup> RM, des détachements combinés relevant des secteurs opérationnels d'Ouargla, de Ghardaïa et d'El-Oued, en coordination avec les éléments de la Sûreté nationale, "ont saisi 2 fusils de chasse, une quantité de munitions, 2 véhicules tout-terrain, un véhicule utilitaire, un camion semi-remorque, 1.600 litres de carburant et 36.720 unités de différentes boissons", ajoute-t-on. Par ailleurs, les éléments des gardes-frontières de Bab El-Assa du secteur opérationnel de Tlemcen ont saisi une quantité de 292 kilogrammes de kif traité, signale aussi le MDN.

D'autre part, les éléments de la Gendarmerie nationale relevant du secteur opérationnel d'Oran "ont arrêté 6 immigrants clandestins de différentes nationalités africaines", ajoute la même source.

Aussi, des détachements relevant des secteurs opérationnels de Tamanrasset et d'In Guezzam "ont appréhendé 9 contrebandiers de nationalités africaines et saisi 2 véhicules tout-terrain ainsi qu'une quantité de carburant", selon le communiqué.

### ...5 casemates aménagées détruites

Cinq casemates aménagées qui servaient de refuges pour les terroristes ont été détruites, jeudi, par les forces de l'Armée nationale populaire au cours d'une opération de fouille et de ratissage menée dans la zone de Kaf-Lehssane à Bouira, indique vendredi un communiqué du ministère de la Défense nationale. "l'opération de fouille et de ratissage menée par les forces de l'ANP dans la zone de Kaf-Lehssane au secteur opérationnel de Bouira, un détachement a découvert et détruit 5 casemates aménagées qui servaient de refuges pour les terroristes", note la même source. "un détachement relevant du secteur opérationnel de Tamanrasset a découvert une cache contenant un fusil mitrailleur de type FMPK et une quantité de munitions".

D'autres détachements, relevant des secteurs opérationnels de Tamanrasset et de Bordj-Badj-Mokhtar et d'in-Guezzam; "ont appréhendé 6 immigrants clandestins, saisi 6.400 l de carburant et un camion chargé de 12,9 t de denrées alimentaires destinées à la contrebande". Les éléments des gardes-frontières, relevant des secteurs opérationnels de Souk Ahras, de Tébessa et d'El Tarf ont mis en échec des tentatives de contrebande d'une importante quantité de carburant s'élevant à 24.760 litres", ajoute la même source.

R. N.

CROISSANCE ÉCONOMIQUE EN ALGÉRIE

# Un ralentissement du PIB

*Le rythme de la croissance économique en Algérie a ralenti durant le 3<sup>e</sup> trimestre 2015 en atteignant 3,3 % par rapport à la même période de l'année 2014 (contre 5 % au 3<sup>e</sup> trimestre 2014 comparativement au même trimestre de 2013), a appris l'APS auprès de l'Office national des statistiques (ONS).*

PAR RIAD EL HADI

**C**et affaiblissement est dû au secteur des hydrocarbures, après une année 2014 qui semblait augurer une reprise, qui est de nouveau dans une situation de diminution importante de son activité, explique l'ONS qui élabore, pour la première fois en période trimestrielle, les tendances de la croissance du PIB du pays alors que les statistiques de cet indicateur macroéconomique étaient, auparavant, élaborées annuellement.

Néanmoins, le PIB hors hydrocarbures s'est relativement amélioré en enregistrant une croissance de 5 % au 3<sup>e</sup> trimestre 2015 par rapport à la même période de 2014 (contre 4,6 % au 3<sup>e</sup> trimestre 2014 compar-



ativement au même trimestre de 2013).

En valeur, le PIB nominal global (avec prise en considération de l'évolution des prix) s'est établi à 4.155,2 mds DA au 3<sup>e</sup> trimestre 2015 (contre 4.334,3 mds DA à la même période de 2014).

Ce ralentissement de la croissance du PIB s'explique, plus précisément, par une décroissance de 1,3 % du secteur des hydrocarbures dont la valeur ajoutée est passée à 794,7 milliards de dinars (mds DA) au 3<sup>e</sup> trimestre 2015 contre 1.197,4 mds DA au même trimestre de 2014.

Il est, par ailleurs, constaté que la sphère réelle (secteurs d'activité en dehors des taxes et droits des douanes, services financiers et affaires immobilières) a enregistré une croissance de 3 %.

En valeur, le PIB de la sphère réelle (agriculture, hydrocarbures, industrie, BTPH et services marchands) est passé à 3.144 mds DA sur la période juillet-septembre 2015.

## L'agriculture rebondit, les services marchands dominant

Par secteurs d'activités, l'industrie, l'agriculture et le bâtiment-travaux publics-hydraulique (BTPH) ont enregistré les taux de croissance les plus importants.

Ainsi, le volume de la valeur ajoutée du secteur de la construction (BTPH, y compris les services et TP pétroliers) a progressé de 6 % au cours du troisième trimestre 2015 (contre 6,3 % à la même période de 2014) passant à 487,3 mds DA contre 456,2 mds DA.

De même, le secteur agricole a affiché un taux de croissance 5,5 % au 3<sup>e</sup> trimestre de l'année 2015.

En valeur, le PIB agricole (y compris la sylviculture et pêche) est passé à 490,4 mds DA (contre 443,6 mds DA).

A son tour, la valeur ajoutée générée par le secteur industriel a enregistré une évolu-

tion de 5,5 % passant à 223,6 mds DA contre 213,02 mds DA.

Ce sont les industries sidérurgiques, métalliques, mécaniques et électriques (ISMME) et les activités du bois et papier qui ont contribué le plus à cette croissance avec des hausses de leur PIB respectivement de 10,3 % et de 10 %.

Les activités industrielles eau et énergie, alimentaires, et matériaux de construction ont enregistré des croissances respectivement de 7,8 %, de 7,1 % et de 6,3 %, alors que celle des activités de chimie, caoutchouc et plastique a été de 3,8 %, et le textile de 0,3 %.

A l'inverse, les secteurs des mines et carrières, des cuirs et chaussures et des industries diverses ont été marqués par une décroissance avec, respectivement, -4,8 %, -6,8 % et -19 %.

Par ailleurs, la valeur ajoutée des services marchands continue d'apporter une contribution positive à la croissance économique nationale, même si elle en léger recul par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre 2014, avec 4,9 %. Le secteur des services marchands inclut les activités des transports et communication, du commerce, des hôtels, cafés et restaurants, des services fournis aux entreprises (consulting et services en dehors des institutions financières) et des services fournis aux ménages (médecins, avocats...).

En valeur, le PIB de ce secteur a été de l'ordre de 1.147,8 mds DA (contre 1.049,8 mds DA), représentant l'apport le plus important au PIB (27,6 % de la valeur du PIB global). De son côté, le secteur des services non marchands (administrations et services publics) a réalisé un taux de croissance de 3,4 % avec une valeur de PIB passant à 677,3 mds DA (contre 670,06 mds DA).

R. E.

BUS, MÉTRO, TRAMWAY, TÉLÉPHÉRIQUE...

## Abonnement unique pour la capitale

PAR RANIA NAILI

**U**n abonnement "mensuel unique pour plusieurs modes de transport public urbain d'Alger sera introduit à partir de demain", a annoncé le directeur général de l'Autorité organisatrice des transports urbains d'Alger (AOTU-A), Mourad Khoukhi.

Ainsi, "les usagers des bus de l'Entreprise de transport urbain et suburbain d'Alger (Etusa), du métro, du tramway et du téléphérique peuvent, désormais, emprunter ces modes de transport avec un seul abonnement", explique ce respons-

able. D'un coût de 2.500 DA, cet "abonnement mensuel permettra aux passagers d'utiliser ces modes de transport d'une façon illimitée durant toute la période de son validité", assure-t-il, en précisant que cette formule est, donc, valable exclusivement pour l'abonnement mensuel et ne concerne pas les simples tickets aller-retour.

Dans une première phase, la vente de cet abonnement est disponible uniquement au niveau de la station métro de Bachdjara pour des "raisons techniques", et ce, avant de s'élargir à d'autres points de vente.

Selon M. Khoukhi, la "mise en place de cette nouvelle formule vise principalement à faciliter le transport des voyageurs dans la mesure où cela va leur permettre de gagner du temps, au lieu d'acheter un ticket à chaque fois qu'ils utilisent un mode de transport, et d'économiser de l'argent". Cette formule a été mise en place par l'AOTU-A en collaboration avec l'Entreprise du métro d'Alger (Ema), la Société d'exploitation des tramways (Setram), l'Entreprise de transport algérien par câbles (Etac) et l'Etusa.

R. N.

SÉQUESTREE PAR UN REPRIS DE JUSTICE

## Une jeune fille libérée à Blida

**L**es gendarmes de la brigade de Bouarfa à Blida ont présenté devant le procureur de la République près le tribunal de Blida, le repris de justice (D. K.) âgé de 33 ans, résidant à la cité des 142-Logements, commune de Blida, pour détention et consommation de stupéfiants, séquestration et coups et blessures volontaires, dont a été victime une jeune fille âgée de 23 ans, demeurant à Médéa. Le mis en cause a été placé sous contrôle

judiciaire.

En effet le groupement de la Gendarmerie nationale de Blida a reçu un appel de détresse sur le numéro vert 10 55, de la victime qui a avisé avoir été séquestrée par le repris de justice à l'intérieur d'un appartement au chantier du projet de réalisation d'un nouveau CFPA à la cité Drfiouche, commune de Bouarfa.

Alertés, les gendarmes de ladite brigade territoriale se sont déplacés sur les lieux,

où ils ont interpellé l'auteur présumé en possession de 0,5 gramme de kif traité et libéré la victime.

A 17 h, au centre-ville de Bouarfa, le mis en cause l'a embarquée de force à bord d'un véhicule de marque Maruti, pour ensuite la conduire vers l'endroit indiqué, où il l'a rouée des coups de poings avant d'abuser d'elle et la séquestrer.

R. N.

### BILAN DE LA PROTECTION CIVILE

#### 4.631 interventions en trois jours

Durant la période du 4 au 6 février 2016 arrêté ce matin à 8 h, les unités de la Protection civile ont enregistré 4.631 interventions, dans les différents types d'interventions pour répondre aux appels de secours, suite à des accidents de la circulation, accidents domestiques, évacuations sanitaire, extinction d'incendies et dispositifs de sécurité, etc.

Plusieurs accidents de la circulation ont été enregistrés durant cette période dont 9 accidents ayant causé 6 personnes décédées sur les lieux d'accidents et des blessures à 27 autres personnes, traitées sur place puis évacuées vers les structures hospitalières. A signaler, l'intervention des éléments de la Protection civile pour prodiguer des soins de première urgence à 8 personnes incommodées par le monoxyde de carbone émanant d'un appareil de chauffage au niveau de leur domicile, situé à la cité Bamoun, commune et daïra d'El Guerrara, wilaya de Ghardaïa, par contre 1 personne est décédée dans la wilaya d'Alger, suite à l'inhalation du gaz le monoxyde de carbone émanant d'un appareil de chauffage au niveau de la cité Mohamed Feraouane, commune Rais Hamidou.

A noter, l'intervention de nos secours pour l'extinction de 3 incendies urbains et divers au niveau des wilayas de Tizi-Ouzou, Alger et Bordj Bou-Erreridj, le plus important à été enregistré au niveau de la wilaya Tizi-Ouzou ayant causé le décès d'un nourrisson âgé de 1 année carbonisée, suite à un feu déclaré dans une habitation, au centre-ville de la commune de Freha.

R. N.



SOLDES D'HIVER DANS LES MAGASINS

# Une aubaine pour les consommateurs

*Les soldes d'hiver, qui ont commencé le 18 du mois de janvier et s'étaleront jusqu'à fin février, intéressent une majorité de consommateurs. Malgré le marasme et la baisse du pouvoir d'achat, les Algériens misent sur cette opportunité des prix revus à la baisse.*

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

**L**es soldes sont réglementés contrairement à la promotion qui reste l'affaire d'un commerçant qui veut liquider les stocks. Cette année, le démarrage en trombe des soldes d'hiver n'épargne aucun secteur. Les magasins de vêtements, de chaussures, d'électroménager et même de l'ameublement se mettent de la partie. Certes, ce n'est pas le grand rush comme en témoignent certains vendeurs, mais les grandes artères de la capitale sont en attente de milliers de clients. Certains magasins se distinguent des autres par des affichages créatifs où il est indiqué des soldes de 20 à 40 % des prix. Les devantures de magasins de chaussures affichent parfois la ruée comme ceux qui sont à Didouche-Mourad, place Audin et la rue Hassiba-Ben-Bouali. Là, ce sont la plupart des vendeurs jeunes et efficaces qui soldent des bottes femmes à 4.000 DA au lieu de 6.000 DA.

Des chemises à 2.000 DA au lieu de 3.200 DA et le gros des clients qui seuls ou en famille ne ratent pas l'occasion d'un article électro-ménager à prix au rabais. On constate que les acheteurs guettent les machines à laver et les TV high tech. Les show room sont parfois pleins de monde qui saisissent l'occasion d'un TV LED dont le prix baisse de 10 à 15 %. Même chose pour les frigos de fabrication locale où des magasins font l'affaire avec une clientèle qui achètent dans l'immédiat une marque locale avec 30 % de discount. Mais en gros, les jeunes arrivent à épier les boutiques de marques étrangères de



Une opération qui prend souvent l'apparence d'un leurre.

pantalons jeans tendance, des chaussures plateinées d'hiver ou des vestes en cuir à la mode conçus à la mode américaine. Les prix de solde sont parfois un leurre où une veste qui coûtait 12.000 DA est cotée avec le solde à 10.000 DA.

La même chose pour le vêtement féminin où le prix d'un jean de marque coûte un peu cher même s'il est soldé. Dans cette histoire, il y a une confusion entre le solde qui obéit à des clauses strictes de la réglementation pour une période donnée et la liquidation en série de certains articles.

## Entre le solde et la promotion : cherchez la différence

Le ministère du Commerce a la tâche de bien réguler la vente en solde. Le décret de juin 2006 spécifie la vente en solde pour tout commerçant qui doit écouler les produits qui ne doivent pas dépasser les 3 ans date de leur fabrication. En plus, les commerçants doivent justifier de factures des produits qu'ils doivent solder ainsi que l'origine du pays d'où il provient. Et bien entendu, le commerçant doit aussi mentionner la liste des produits à vendre en signalant le taux de remises. Mais pour autant, le solde peut parfois se confondre avec la promotion d'un produit avec les mêmes pratiques sur la baisse des prix. Pour les consommateurs, il reste difficile à savoir la différence entre les deux

pratiques.

Le solde pour cette année, se fait remarquer sur le taux affiché du prix. Des boutiques affichent des soldes allant jusqu'à 50 % des produits.

Interrogés, certains gérants hochent leurs têtes en précisant que ce sont des soldes et non des promotions. Exemple : une veste en toile et dont le col est en coton coûte 7.000 DA, le solde la mentionne 5.500 DA, ce qui est une baisse remarquable de son prix. Dans un autre magasin, un veston cuir est cédé en solde à 9.000 dinars mais son prix initial, on ne le connaît pas. Dans la pratique, certains boutiques dissimulent le véritable prix.

C'est courant, indique l'Association de défense des consommateurs. Les cas de vente de solde "suspects" se pratiquent chez les magasins de téléphonie mobile et autres gadgets de l'informatique.

Les iPhones à titre d'illustration sont concernés par des "ventes promotionnelles" et non de soldes dont la mention ne concernent que quelques appareils au stock réduit.

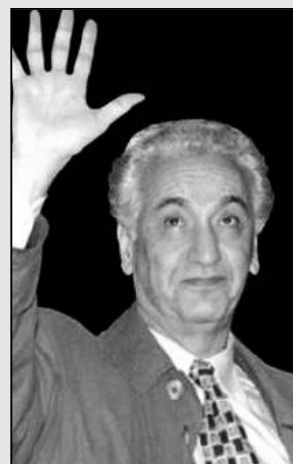
L'autre segment qui attire aussi les consommateurs est celui de l'agro-alimentaire.

Là, certaines supérettes et des supermarchés tablent sur la vente en solde de certaines marques étrangères. Le café, les chocolats, friandises emballées, les sodas aux noms reluisants et bien d'autres

qui ne sont que des produits cédés à la promotion. Les soldes peuvent être consentis pour une marque dont le coût est jugé cher. Mais là également, les consommateurs ne s'approvisionnent pas en gros. Ils préfèrent les produits locaux disponibles avec une qualité qui s'améliore continuellement.

F. A.

## COMMÉMORATION DU 40<sup>e</sup> JOUR DU DÉCÈS DE HOCINE AÏT AHMED Une foule nombreuse à Tizi-Ouzou



Une foule nombreuse s'est déplacée au village Ath-Ahmed dans la commune d'Aït-Yahia (60 km au sud-est de Tizi-Ouzou), pour la commémoration du 40<sup>e</sup> jour du décès du moudjahid Hocine Aït Ahmed.

Des milliers de citoyens de plusieurs localités de Tizi-Ouzou ainsi que des wilayas de Bejaia, Bouira, Boumerdès et Sétif ont afflué dès la matinée vers le village natal de Da L'Hocine, membre fondateur du Front des forces socialistes (FFS).

Une délégation du FFS, composée de cadres du parti, et menée par des membres du présidium, dont Mohamed Nebou, Rachid Halet, Ali Laskri, a déposé une gerbe de fleurs sur la tombe du "Zaim" et s'est recueillie à sa mémoire. Sur place la famille du défunt et le comité de village d'Ath Ahmed ont dû mettre en place un comité d'organisation pour gérer notamment la circulation automobile.

Les cortèges de véhicules qui arrivaient au village ont été stoppés à l'entrée du village à hauteur du stade de Tissirt n-Cheikh, transformé pour l'occasion en parking. Les citoyens ont été invités à rejoindre le village à pied, pour se recueillir sur la tombe de Hocine Aït Ahmed, fleurie par des gerbes de fleurs des citoyens. Une waada a été offerte aux visiteurs et une veillée est prévue dans la soirée. La commémoration du 40<sup>e</sup> jour du décès de Hocine Aït Ahmed a connu hier, à Alger, une rencontre sur le parcours historique et démocratique de cette figure historique.

R. N.

RÉUNION DE LA LADDH À LA MAISON DES SYNDICATS

# Six militants arrêtés par la police

PAR CHAHINE ASTOUATI

**S**ix militants des droits de l'Homme dont le président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'Homme (LADDH) ont été arrêtés, ce samedi 6 février, devant la maison des syndicats à Bab Ezzouar, a annoncé hier la Ligue dans un communiqué.

Ces militants devaient tenir une réunion sur les moyens de sensibilisation de la société civile concernant les répercussions des dernières lois notamment celle de la loi de finances 2016, selon la même source qui dénonce des "provocations" de la police.

Le communiqué signé par son vice-président Kaddour Chouicha souligne que ces arrestations viennent suite à "une réquisi-

tion du wali d'Alger tel qu'affirmé par les policiers en faction devant la Maison des syndicats qui ont encerclé, cette réunion fût non seulement interdite mais en plus des personnes furent interpellées parmi elles Me Salah Dabouz, président du bureau de la LADDH, Ferhati Hacène militant de la cause des disparus et Lotfi Allam membre de la direction du syndicat des transports, malheureusement il y a d'autres personnes qui ont été interpellées mais que l'on n'arrive pas à joindre puisqu'il leur est interdit d'utiliser leur téléphone".

Ainsi, le bureau national de la LADDH dénonce dans ce même communiqué "cet acte qui s'apparente à de la piraterie et exige la libération de toutes les personnes

interpellées" et "réaffirme son droit de discuter de la situation politique, économique et sociale que traverse l'Algérie et de prendre toutes les initiatives avec les vrais militants et militantes pour réinstaller l'espoir au sein de la population".

la LADDH souligne également que "le Snapap ainsi que la CGATA sont, de nouveau, visés car ces deux organisations considèrent que la Maison des syndicats doit être un havre de liberté et d'autonomie, décision qui n'est absolument pas du goût des autorités qui avaient déjà fermé par mesure administrative l'ancienne Maison des syndicats".

C. A.

PRODUCTION D'HUILE D'OLIVE, UN LEGS ANCESTRAL

# Une tradition bien huilée !

*Composante essentielle du régime alimentaire algérien en général et kabyle en particulier, conseillée même par le corps médical, l'huile d'olive suscite un engouement croissant en Algérie où elle fait partie de la culture culinaire.*

PAR IDIR AMMOUR

**C**ontenant des acides gras mono-insaturés qui améliorent le taux du bon cholestérol et réduisent les risques de maladies cardio-vasculaires, elle séduit un public de plus en plus large qui ne rechigne pas jusqu'ici à payer un peu plus cher un produit synonyme de bonne santé et de longévité.

## Un héritage bien conservé

Depuis des lustres déjà, c'est le même rituel. Chaque année, c'est un véritable rite qui s'impose à toutes ces familles, du mois de novembre jusqu'à la fin janvier, quel que soit le temps frais, pluvieux ou brumeux. Dès l'aube, dans chaque maison, c'est un branle-bas, une vraie "alerte" se déclenche. Les femmes qui ont toujours joué un rôle très important au sein de la famille algérienne s'affairent à préparer l'expédition de la journée : galettes bien cuites parfumées aux grains d'anis, figues, thermos de café... Les casse-croûtes sont emballés et mis dans les paniers et corbeilles qui vont servir au ramassage des olives.

Pas moins de trois générations se mettent en route, empruntant, dans l'air frais et humide, des sentiers tortueux, rocaillieux qui gravissent lentement les pentes des collines boisées. Arrivé sur les lieux, tout le monde se met en place : le chef de famille distribue les rôles et toutes les mains, grandes et petites, calleuses ou délicates, se mettent au travail. Les hommes grimpent sur les arbres pour gauler les olives, alors que le reste des



Un produit aux bienfaits multiples.

membres de la famille se mettent face contre terre, courbés, extirpent méticuleusement les fruits verts ou noirs des petits cailloux de grès qui tapissent le pied de l'olivier.

C'est la même ambiance à travers toutes les collines avoisinantes : on ne voit guère les ramasseurs d'olives, mais on les entend, chanter ou entonner des chants religieux, tandis que les enfants tapent sur les bidons et poussent des cris pour éloigner les vols d'étourneaux qui exécutent des acrobaties aériennes à la recherche d'un bosquet sûr. Après la pause-déjeuner, le travail reprend de plus belle, jusque tard dans la soirée. Extenués, au point où on ne sent plus son dos et ses mains !

Mais malgré tout, la satisfaction est là, car les paniers et les corbeilles sont remplis. L'heure de rentrer à la maison a sonné, alors que chacun prend sa part de la charge, qui un panier qui une corbeille qui un fagot de bois mort... Tout le monde rentre avec le sentiment du devoir accompli.

## Touiza, une action qui renforce les liens sociaux et familiaux

La cueillette des olives n'est pas une

mince affaire. C'est la course contre la montre. Car tous les facteurs sont contre toi. A commencer par la saison qui est l'hiver. Et par définition déjà, c'est le froid, le vent, le gel, la pluie et la neige, ajoutez à cela ces collines situées sur les terrains montagneux, accidentés et surtout lointains. Malgré tout, les oliveraies ne désespèrent pas. Et pour faire face à la loi de la nature, des touiza s'organisent au tour de rôle. Ainsi, hommes et femmes du village se rendent chaque matin à leurs champs pour la cueillette des olives. Ils profitent du beau temps pour récolter la plus grande quantité possible, car les jours de pluie ou de neige c'est un congé forcé. Bien ancrée dans la société pour toute activité d'essence collective, la tradition de solidarité séculaire dite "touiza" refait surface à l'occasion, en cours actuellement dans toute la région. Chaque année à la même période, les propriétaires terriens auront sollicités un coup de main de la part des leurs.

Réalisés au titre de chantiers de travail volontaire, ces travaux sont menés, dès l'aube, par des villageois volontaires au rythme de chants de circonstance louant le ciel d'avoir permis une production abondante ou, en tout cas, suffisante pour les besoins familiaux et pourquoi pas locaux.

## Le moulin, la phase décisive...

La récolte des olives représente tout un art en Kabylie ; de la cueillette, au gaulage en passant par le stockage et, enfin, l'extraction. Tous ces paramètres doivent être maîtrisés pour obtenir une huile de qualité.

Une fois les olives ramassées au champ, elles seront apportées à l'huilerie. Elles y seront entreposées dans des sacs ou dans des places spécialement aménagées, appelées en kabyle "aâric", elles y resteront le temps qu'il faudra pour avoir un meilleur rendement. Leur stockage avant le pressage doit être le plus court possible pour éviter tout début de fermentation qui provoquerait l'augmentation de l'acidité et donnerait un mauvais goût à l'huile. L'huile obtenue sert d'abord à la consommation familiale. Les excédents sont vendus à des collecteurs qui vont les commercialiser dans les grandes villes où on apprécie les vertus de l'huile d'olive. Pour continuer à en consommer, le consommateur, est-il prêt à casser sa tirelire ? L'huile d'olive est un produit recherché pour ses qualités nutritionnelles, mais aussi pour son goût inimitable.

Le prix au litre de l'huile d'olive a atteint les 800 dinars et il pourrait encore grimper. Les consommateurs dénoncent la cherté de ce produit. Mais, les producteurs, ne les entendent pas de cette oreille. Car selon eux, vu les aléas de cette pénible corvée qu'endurent ses acteurs pour enfin ramasser leur récolte, ce prix est tout à fait un prix raisonnable si on le compare à ceux des produits de consommations néfastes plus élevés. La saison des olives a un rôle économique très important pour eux. Une occasion pour beaucoup de foyers de se faire un peu d'argent en louant leur force de travail ou en exploitant des vergers par le système de métagage.

En tout cas, c'est une période d'intense activité et d'échanges fructueux en Kabylie.

I. A.

TRAITEMENT PAR IMMUNOTHÉRAPIE

# Introduit bientôt en Algérie

PAR ROSA CHAOUÏ

**L**e chef du service oncologie de l'hôpital de Rouiba, le Pr Hassan Mahfouf, a annoncé, à Alger, que l'immunothérapie sera introduite prochainement dans la liste des traitements anticancer appliqués en Algérie.

Le Pr Mahfouf a indiqué, en marge du premier Salon national de sensibilisation sur la lutte anti-cancer organisé au Palais des expositions, que le malade algérien bénéficie aujourd'hui des mêmes traitements utilisés dans les pays développés, précisant que l'immunothérapie (dernier traitement anti-cancer mis au point) sera introduite prochainement dans la liste des médicaments destinés à cet usage.

Selon lui, ce type de traitement, qui a prouvé son efficacité dans les pays qui l'ont déjà utilisé, sera bientôt introduit en Algérie et les malades en bénéficieront gratuitement.

Le chef du service oncologie au CHU de Beni-Messous, le Pr Mohamed Oukal, a cité les traitements

appliqués en Algérie, à commencer par la chimiothérapie qui s'est développée au fil du temps depuis sa découverte dans les années 40, en passant par la radiothérapie, l'hormonothérapie et, enfin, l'immunothérapie.

Il a souligné que les découvertes scientifiques ont permis de réaliser des progrès notables dans la lutte contre le cancer, notamment à travers l'utilisation du vaccin contre le cancer du poumon mis au point par des laboratoires cubains au cours des dernières années et de la thérapie ciblée qui a prouvé son efficacité dans le traitement des cancers du colon et du sein.

Le "cancer est à l'origine de 12 % des décès enregistrés en Algérie", a-t-il rappelé, mettant l'accent sur la prévention qu'il a qualifiée de meilleur moyen pour gagner la bataille contre cette maladie.

La prise "en charge du cancer dès les premiers stades réduit les coûts de traitement et contribue à l'amélioration de la santé du malade", a estimé le spécialiste qui rappelle que la maladie, à des niveaux avancés, néces-

site un accompagnement social et psychologique du malade.

Le président de la commission de suivi du plan anticancer au ministère de la Santé, le Pr Jean-Paul Gringaud, est revenu sur "les nouveautés introduites par ce plan, notamment l'évaluation trimestrielle et la formation". Pour assurer la réussite de la mise en œuvre du plan, il a proposé de consolider la coordination entre les structures de santé et l'administration centrale. "Le facteur temps reste primordial dans la bataille contre le cancer", a-t-il dit, préconisant un "deuxième plan pour compléter l'actuel en vue d'une meilleure prise en charge de cette maladie".

Le ministère de la Santé et les laboratoires suisses Roche ont signé, en marge de la manifestation, un accord en vertu duquel cet établissement accompagnera le ministère de la Santé pour la concrétisation du plan anticancer dans ces volets Prévention et Sensibilisation.

R. C.

VILLE MÉDITERRANÉENNES

# Améliorer la qualité de la vie et les transports publics

*En Algérie la protection de l'environnement et l'amélioration de la qualité de l'air sont deux priorités pour l'amélioration de la qualité de la vie tout en pensant à rendre plus confortables les transports en commun en respectant, notamment les horaires, en particulier des autobus urbains...*

PAR AMAR AOUIMER



Les services de transports publics sont d'ailleurs peu appréciés par les habitants des métropoles de la Méditerranée. Etes-vous satisfaits de vivre dans votre ville ? A cette question posée par la Commission européenne dans une étude de satisfaction, les urbains interrogés dans 79 villes et 4 ensembles urbains du continent répondent majoritairement "oui", à plus de 80 %. 7 métropoles se distinguent par un taux plus important de réponses négatives, dont 6 méditerranéennes : Istanbul (35 % d'insatisfaits), Athènes (33 %), Palerme (32 %), Naples (25 %) et Marseille

(20 %). Avec 97 % de satisfaits, seule Malaga se distingue dans le sud de l'Europe, soulignent les experts de l'Observatoire euro-méditerranéen basé à Marseille.

Pas moins de 77 % des Palermitains, 65 % des Romains ou 63 % des Napolitains n'apprécient pas le service de transport public de leur ville. Les Grecs et les Italiens se montrent également plutôt insatisfaits par l'offre de santé. Les Turcs déplorent le manque de lieux culturels. En Espagne et au Portugal, c'est la disponibilité du commerce de détail qui n'est pas appréciée, ajoute cette source.

L'observatoire indique que les habitants

des cités du sud déplorent le mauvais état de leurs rues et bâtiments. Quant à savoir s'ils trouvent simple d'obtenir un emploi dans leur ville, 96 % des Palermitains répondent par la négative, puis 93 % des Napolitains et 85 % des Turinois. A l'inverse, 72 % des habitants de Prague (république tchèque), 62 % de Bratislava (Slovaquie) ou 58 % de Sofia (Bulgarie) considèrent facile de trouver une activité. Paris se distingue en haut du classement des villes où il n'est pas facile de trouver un logement de qualité à un prix convenable, alors que dans cette catégorie, les villes méditerranéennes se classent plutôt bien. Braga, Malaga et Athènes apparais-

sant dans le haut du panier. L'efficacité du service public, la sécurité, l'acceptation des étrangers, le bruit, la qualité de l'air sont globalement plus mal appréciés au sud qu'au nord de l'Europe.

Pour cette étude, un panel de 500 citoyens a été interrogé dans chaque ville par téléphone entre le 21 mai et le 9 juin 2015. Pas moins de 80 % des Marseillais interrogés se déclarent satisfaits de vivre dans leur ville alors que 20 % se déclarent insatisfaits, précise cette source.

A. A.

## BALANCE COMMERCIALE EN FRANCE La facture énergétique allège le déficit commercial 2015

La balance commerciale de la France a enregistré l'an passé son plus faible déficit depuis 2009 grâce à la baisse des prix du pétrole, qui a fortement allégé la facture énergétique, et la dépréciation de l'euro vis-à-vis du dollar, selon les données publiées vendredi par les douanes.

Le déficit annuel est revenu à 45,7 milliards, contre 58,3 milliards un an plus tôt. Il affiche sa quatrième baisse consécutive depuis le pic de 74,5 milliards touché en 2011. Sur le seul mois de décembre, le déficit est ressorti à 3,9 milliards d'euros contre 4,5 milliards en novembre. Le déficit de novembre a été légèrement

révisé, ayant été annoncé à 4,6 milliards en première estimation.

Comme en 2014, l'amélioration observée l'an passé résulte pour l'essentiel de la facture énergétique, qui a diminué de 14,6 milliards d'euros d'une année sur l'autre, à 40,1 milliards, en raison de la poursuite de la chute des cours de l'or noir. S'y ajoute l'effet baisse de l'euro, qui a atteint 16 % en moyenne l'an passé face au dollar. Le secrétaire d'État au Commerce extérieur, Matthias Fekl, a souligné lors d'un point de presse que la baisse du déficit commercial depuis 2011 était due à 80 % aux évolutions des prix de l'énergie et de l'euro.

Mais le déficit manufacturier s'est néanmoins creusé de 2,6 milliards d'euros l'an passé, à 21,6 milliards, alors que l'excédent agroalimentaire est resté quasi stable (2,6 après 2,7 milliards).

Les exportations de biens ont nettement progressé (+4,3 % en 2015 contre +0,1 % en 2014), dans un contexte de raffermissement de la demande mondiale et de dépréciation de l'euro. Cette hausse a notamment été entretenue par le dynamisme des ventes dans l'aéronautique (+11,4 %) et l'automobile (+8,7 %).

R. E.

## RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE ALGÉRO-FRANÇAISE El Ghazi et Bernard Emié se concertent

Le ministre du Travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, Mohamed El Ghazi, a examiné avec l'ambassadeur de France à Alger Bernard Emié les voies et moyens de renforcer la coopération bilatérale par la dynamisation des conventions conclues notamment dans les domaines de l'emploi et de la sécurité sociale. Les entretiens ont permis aux deux parties de "passer en revue les relations de coopération bilatérale, notamment dans les domaines de l'emploi et de la sécurité sociale et d'examiner les moyens de les développer à travers la dynamisation des conventions conclues entre l'Algérie et la France dans ces domaines", a indiqué un communiqué du ministère.

En matière d'emploi, El Ghazi a indiqué

que "l'État algérien compte mettre en place des mécanismes à même de promouvoir la coopération entre l'agence nationale de l'emploi et son homologue française pour parachever la mise au point de la nomenclature des métiers".

En ce qui concerne la sécurité sociale, les deux parties ont évoqué "le nouveau projet de protocole régissant le transfert des malades algériens pour des soins dans des hôpitaux français". Dans le même contexte, El Ghazi a souligné "l'adoption de nouvelles méthodes pour organiser le travail de la caisse nationale des assurances sociales des travailleurs non-salariés (Casnos)" indiquant que celle-ci "traitera désormais directement avec son homologue française sans recourir aux

hôpitaux". Pour sa part, l'ambassadeur français a souligné que "son pays envisage d'œuvrer avec l'Algérie pour le développement et le renforcement de la coopération en matière d'emploi et de sécurité sociale" ce qui permettra, a-t-il dit, de "tirer profit de l'expérience des entreprises françaises établies en Algérie par l'élaboration de programmes de formation au profit des ressources humaines et d'améliorer les qualifications de la main d'œuvre algérienne".

Les deux parties ont convenu de "la nécessité d'élaborer un projet de protocole d'entente en matière d'emploi et de sécurité sociale".

R. E.

## CHÔMAGE AUX ETATS-UNIS Les créations d'emploi plus faibles que prévu

Les créations d'emploi ont ralenti plus fortement que prévu en janvier aux Etats-Unis, mais la hausse des salaires et un taux de chômage au plus bas depuis huit ans semblent témoigner d'une vigueur persistante du marché du travail. Les créations d'emploi non-agricoles ont reculé à 151.000 le mois dernier et le taux de chômage est descendu à 4,9 %, un plus bas depuis février 2008, montrent les statistiques publiées vendredi par le département du Travail.

Les économistes interrogés par Reuters s'attendaient en moyenne à 190.000 créations d'emploi et à un taux de chômage stable à 5 %.

Les données de novembre et décembre ont été révisées et montrent que l'économie américaine a créé sur ces deux mois 2.000 emplois de moins qu'estimé précédemment.

Parallèlement aux créations d'emploi inférieures aux attentes en janvier, les heures travaillées par les salariés ont augmenté et les salaires ont rebondi.

"Les marchés peuvent y voir un signe qu'il est trop tôt pour écarter définitivement une hausse de taux en mars de la part de la Réserve fédérale", a réagi Mohamed El-Erian, économiste chez Allianz.

Telle est bien l'interprétation que les intervenants de marché ont donnée à ces chiffres de l'emploi, puisque, après leur publication, le dollar s'est raffermi face à un panier de devises de référence, le prix des obligations d'État américaines a reculé et la Bourse de New York a ouvert en baisse.

R. E.

## MEDEA

## Plan d'organisation des stations urbaines des voyageurs

Un plan d'organisation des stations urbaines de voyageurs de la wilaya de Médéa sera mis en place "incessamment", a indiqué le wali, à l'issue d'une visite d'inspection dans des gares routières de la région.

Ce plan vise, selon lui, à mettre un terme au "désordre et à l'anarchie" qui prévaut au niveau de ces installations qui n'offrent plus les conditions de sécurité et d'accueil attendues par les utilisateurs. Beaucoup de carences et de dysfonctionnements ont été constatés par le wali, au cours de son déplacement, mardi après-midi, dans des gares routières de Berrouaghia et de Ksar-el-Boukhari, deux des principaux points de transit de voyageurs vers l'intérieur et l'extérieur de la wilaya, notamment en matière de gestion, de prestation de services et d'accueil des voyageurs, qui nécessitent, selon le wali, une "prise en charge urgente" afin que ces structures puissent retrouver leur vocation initiale. Une mise en garde a été adressée, à cet égard, au gérant actuel de la gare routière de Berrouaghia, dont l'aménagement a coûté au Trésor public la bagatelle somme de 170 millions DA, pour "repandre en main la situation qui prévaut au niveau de cette structure, conformément aux clauses contenues dans le cahier des charges, faute de quoi, il sera procédé à la résiliation du contrat de concession". Layadhi Mustapha a ordonné, sur place, l'évacuation des baraquas et échoppes de fortune érigées à l'intérieur de l'enceinte de la gare routière, et l'exploitation des locaux laissés à l'abandon depuis plusieurs années, censés offrir aux milliers de voyageurs qui transitent par cette structure différentes prestations et services. L'aménagement des aires de stationnement des bus, une revendication exprimée sur place par des transporteurs locaux, figure également parmi les mesures prises par le chef de l'exécutif, qui a pris les mêmes décisions au niveau de la gare de Ksar-el-Boukhari, dont la gestion est assurée par la commune et où la situation est encore plus déplorable, vu la vétusté de la structure, en exploitation depuis 1998, l'insalubrité des lieux et l'absence totale de sécurité.

## M'SILA

## Algérie Télécom lance le Wimax

Le Wimax (Worldwide Interoperability for microwave access), procédé de communication utilisé pour l'accès à Internet haut débit, vient d'être lancé dans la wilaya de M'sila, a annoncé la direction locale d'Algérie Télécom.

Cette technique moderne bénéficiera notamment aux sociétés et aux unités de production situées dans des zones industrielles éloignées des réseaux de téléphonie, a précisé la même source.

La station Wimax envoie son signal par ondes radio avec un débit rapide atteignant les 20 mégabits par seconde afin d'assurer une large couverture géographique, a-t-on expliqué.

De nombreuses demandes d'accès au réseau internet, formulées par plusieurs entreprises économiques, sont parvenues aux services d'Algérie Télécom, au regard de l'intérêt que suscite cette nouvelle technologie.

APS

## AN DEFLA, MANŒUVRES DE LA PROTECTION CIVILE EN 2016

# Pour l'amélioration des interventions sur l'autoroute Est-Ouest

*Des manœuvres visant à améliorer la célérité d'intervention des éléments de la Protection civile sur l'autoroute Est-Ouest seront organisées au cours de l'année 2016, a indiqué le responsable de la direction locale de ce corps constitué à Ain-Defla.*

PAR BOUZIANE MEHDI

Dans une conférence de presse consacrée à la présentation du bilan des activités opérationnelles de sa direction durant la période considérée, le lieutenant-colonel Abderezak Bouldjadj a précisé que l'organisation de ces manœuvres a été rendue nécessaire par l'augmentation du nombre d'accidents mortels survenus sur l'autoroute Est-ouest en 2015. Dans ce cadre, il a fait état de 420 interventions effectuées par la protection civile durant l'année 2015, en hausse par rapport à 2014 (369), faisant remarquer que la tendance a également concerné le nombre de décès (65 contre 20) et de blessés (674 contre 479) recensés sur ce tronçon routier, a fait savoir l'APS. Le même responsable a expliqué que ces manœuvres, auxquels prendront part la direction de wilaya des travaux publics (DTP), l'agence de gestion des autoroutes (Aga) et les services de sécurité, comprennent notamment des exercices de simulation d'un accident majeur de la route, et il a fait remarquer que leur organisation permettront à ses éléments d'acquiescer d'avantage d'expérience dans la gestion de ce genre de catastrophes. "D'aucuns pen-



saient que l'autoroute Est-Ouest allait soulager la RN 4 (reliant Alger à Oran) qui faisait face à un grand flux de véhicules, mais ont vite fait de déchanter au regard de l'ampleur des décès qui y ont été enregistrés durant l'année 2015 (65 personnes)", a déploré le lieutenant-colonel Abderezak Bouldjadj, qui a, dans ce contexte, relevé que des accidents survenus sur l'autoroute durant l'année 2015 ont conduit au blocage de cette dernière plusieurs heures durant, pénalisant les citoyens dont certains étaient au volant de leurs véhicules pour des motifs d'une extrême urgence.

Concernant le bilan de sa direction durant l'année 2015, le même officier a fait état de 14.552 interventions englobant différents domaines, soit 819 interventions de plus par rapport à 2014, et il a fait état de 1.212 interventions par mois, soit une moyenne de 40 interventions par jour.

S'agissant des accidents de la route survenus sur le territoire de la wilaya, le bilan fait état de 1.523 interventions, soit 77 interventions de plus par

rapport à 2014, relevant que la tendance à la hausse a également touché le nombre de décès (115 contre 100) et celui des blessés (2.298 contre 1.918). Le "phénomène de noyade au niveau des barrages et retenus collinaires se trouvant sur le territoire de la wilaya a, par ailleurs, défrayé la chronique durant l'année 2015, a signalé le même officier, faisant état dans ce cadre de 21 interventions (+9 par rapport à 2014) et du repêchage des corps de 19 victimes (10 de plus par rapport à 2014)". Selon l'APS, abordant le volet relatif aux asphyxies, le lieutenant-colonel Bouldjadj a relevé une baisse des décès dus au monoxyde de carbone (un décès contre 21 en 2014), notant dans la foulée une diminution du nombre d'interventions effectuées dans ce cadre. Quant "aux feux de forêt, ils ont connu une baisse, passant de 117 en 2014 à 52 en 2015, la même tendance pouvant être remarquée au sujet des pertes ayant touché le couvert végétal (694 contre 165)", a soutenu le lieutenant-colonel Abderezak Bouldjadj.

B. M.

## JIJEL, CHAMBRE D'ARTISANAT ET DES MÉTIERS

## Nécessité de valoriser les produits du terroir

La nécessité de valoriser les produits du terroir a été soulignée, à Jijel par le wali, Larbi Merzoug, en marge de la commémoration de la journée du 28 janvier 1957, en souvenir de l'appel historique du FLN pour une grève générale des commerçants.

Au cours de son intervention lors d'une cérémonie organisée à cette occasion au musée Kotama, le chef de l'exécutif local a exhorté les artisans à valoriser les produits artisanaux du terroir, soulignant la disponibilité des services administratifs de la wilaya à apporter leur soutien et leur concours à toute action allant dans ce sens.

La valorisation des produits du terroir "requiert une bonne qualification des acteurs concernés et une connaissance suffisante des spécificités du milieu rural, des produits, des dispositifs réglementaires (normes d'hygiène et

de qualité, accès aux subventions), une compétence en matière de gestion et de marketing, mais aussi et surtout une forte sensibilité au patrimoine naturel et culturel, ainsi qu'à l'activité touristique locale", selon les responsables de la Chambre d'artisanat et des métiers (Cam).

Cette manifestation a été notamment marquée par des expositions auxquelles ont pris part les adhérents de la CAM, mettant en relief le riche éventail des activités pratiquées.

Pâtisseries faites maison, broderie, couture traditionnelle et moderne, sérigraphie sur verre, travail du cuir, entre autres, ont constitué l'essentiel de cette exposition montée par une quarantaine d'artisans.

Selon le directeur de la Cam, Abdelhak Kerdid, certains artisans ont pu bénéficier de locaux pour y exercer

leur activité, à l'image du jeune Mouadji qui s'est lancé dans la gravure sur verre, un créneau jusqu'à peu exploité mais "rémunérateur". Une pâtisserie de la localité d'El Ancer (sud-est de Jijel), travaillant encore à demeure, espère bénéficier un local dans le cadre du programme des 100 locaux par commune initié par le président de la République.

La cérémonie a également été mise à profit pour évoquer la date historique du 28 janvier 1957 qui avait vu le FLN lancer à l'intention des commerçants algériens un mot d'ordre de grève générale de huit jours.

Les autorités de la wilaya devaient ensuite visiter le futur siège de la direction de wilaya du Commerce, situé à l'entrée-est de la ville de Jijel.

APS



ORAN, CONSERVATION DES FORÊTS

# Baisse du nombre d'oiseaux d'eau migrants



*La conservation des forêts d'Oran a enregistré, cette saison, une baisse du nombre d'oiseaux d'eau migrants dans les zones humides de la wilaya, a indiqué la conservation à l'APS, précisant que pas plus de 79.082 oiseaux d'eau ont été recensés cette année dans les huit zones humides réparties sur le territoire de la wilaya contre 83.400 en 2015.*

PAR BOUZIANE MEHDI

Les conditions climatiques défavorables lors de la saison de migration au niveau des plans

d'eau, presque secs à cause de l'absence de pluviométrie durant les mois de septembre et octobre derniers, sont la cause de cette baisse, a fait savoir l'APS, ajoutant que 16 familles ont été dénombrées, représentées par 44 espèces d'oiseaux d'eau dont 21 espèces protégées sur le plan national et international totalisant 40.584 oiseaux du flux ornithologique ayant migré dans les 8 plans d'eau d'Oran cette saison, ainsi que 23 espèces de chasse, soit 38.494 oiseaux.

Le flamant rose est en tête de liste des oiseaux migrants dans ces zones avec 22.331 types d'oiseaux, suivis par les canards (11.451), a affirmé la conservation des forêts à l'APS, soulignant que ce recensement entre dans le cadre du décompte hivernal international des oiseaux d'eau, lancé en début janvier courant dans la

wilaya d'Oran pour un mois, ciblant huit zones humides dont quatre classées au titre de la convention internationale "Ramsar" que sont la grande Sebkhia, le Lac Telamine, les Salines d'Arzew et la Macta.

Les autres plans d'eau sont Oum-Ghellaz, Dhayet Morsli, Dhayet El Bagra et Sidi Chahmi qui sont d'importance nationale, a précisé l'APS, annonçant qu'à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale des zones humides, la conservation des forêts d'Oran a prévu, en collaboration avec la direction de l'éducation, des sorties vers les zones de Oum-Ghellaz et lac Tilamine au profit des élèves des établissements scolaires tous les lundis et mercredis.

B. M.

LAGHOuat, COMPRESSION DE GAZ

## Réalisation d'une station à Hassi-R'mel

Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a inspecté, fin janvier lors de sa visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Laghouat, le chantier de réalisation d'une station de compression de gaz (GR-5) à Hassi-R'mel. Cette station, en cours de réalisation par l'entreprise Sonatrach, sera utilisée pour augmenter la pression dans le transport par gazoduc de la région Sud-est au centre national de distribution de gaz Hassi-R'mel, sachant que ce gazoduc GR-5 va de la zone de Reggane-Krachba vers Hassi-R'mel. Le projet, d'un coût global de près de 16,74 milliards DA, présente un taux d'avancement des travaux autour de 79 % et devra entrer en service en juillet prochain, selon sa fiche technique.

La capacité de transport sera, dans une première phase, de l'ordre de 14 milliards m<sup>3</sup>/an pour ensuite doubler à 28 milliards m<sup>3</sup>/an, dans la seconde phase d'exploitation, a-t-on fait savoir. Le projet génère actuellement 586 emplois, dont 185 travailleurs



étrangers. Sur site, le Premier ministre a indiqué que la décision a été prise dernièrement d'accroître la production de gaz et de pétrole au regard de la hausse de la demande exprimée par l'industrie algérienne et les besoins du citoyen, en plus de la demande internationale, tout en insistant sur l'orientation vers les énergies propres telle

que le gaz. Sellal a appelé, en outre, à déployer davantage d'efforts pour diversifier les énergies, à la lumière de la demande exprimée par de nouvelles industries, à l'instar de celles des phosphate et de pétrochimie, aussi bien des secteurs public que privé.

APS

OUARGLA

## Équipement et restauration des puits pastoraux en kit

Une opération de restauration et d'équipement de 15 puits pastoraux en kits solaires est en cours à travers des zones reculées de la wilaya d'Ouargla, a annoncé le responsable de la Conservation des forêts.

L'opération, qui s'inscrit dans le cadre du programme de développement du Sud lancé en fin d'année dernière, cible 15 villages enclavés à travers la circonscription administrative de Touggourt et les communes d'Ain-Beida, El-Borma, Hassi-Messaoud et N'goussa.

Premier du genre dans la région pour doter les puits d'équipements de pompes utilisant l'énergie solaire, ce projet devrait contribuer à améliorer le cadre de vie des habitants de ces régions, notamment les populations nomades vivant d'activités agricoles et d'élevage. Elle va permettre également de repeupler ces régions pastorales et leurs environs, en assurant l'eau à leurs habitants, a indiqué le même responsable. Ces puits, une fois réceptionnés, seront mis à la disposition des associations professionnelles liées à l'élevage, a signalé le Conservateur des forêts, précisant que le taux d'avancement des travaux de réalisation de ces puits avoisine les 98 %.

La commune frontalière d'El-Borma (420 km à l'est d'Ouargla) a bénéficié d'une opération similaire qui a donné des résultats probants, ce qui a incité à songer à sa généralisation à d'autres régions.

MILA

## Découverte de vestiges romains à Ferdhoua

Des vestiges datant de l'époque romaine viennent d'être mis au jour au village de Ferdhoua, situé dans la commune de Sidi-Merouane (Mila), selon la Direction de la culture. Les fouilles engagées sur le site depuis le début de l'année ont permis l'exhumation de nombreux vestiges dont des pièces de monnaie datant de l'an 244 à 249, un couteau, des lampes à l'huile, des poteries, un moulin en pierre ainsi qu'un bain en très bon état de conservation, a précisé un responsable de la direction de la culture, Lezghad Chiaba.

Les fouilles, qui se poursuivront jusqu'à avril prochain, sont menées par une équipe d'archéologues du Centre national de recherche en archéologie, de la direction de wilaya de la culture et de l'Office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés, selon la même source.

Le site, distant de quelques kilomètres du chef-lieu de wilaya, devait initialement accueillir un projet de 600 logements inscrit en 2013, mais les travaux devaient être suspendus à la suite de cette découverte.

Cette découverte vient s'ajouter au riche patrimoine archéologique de cette wilaya qui attend, estime-t-on, des actions concrètes de protection et de valorisation.

APS

SYRIE

# Moscou continue ses raids sur les groupes djihadistes

*L'amélioration de la situation humanitaire, réclamée hypocritement par les groupes djihadistes et leurs nombreux alliés, n'est qu'un faux-semblant pour l'opinion internationale. Il est vrai que l'intervention russe est venue bouleverser un plan soigneusement tracé.*



La Russie a rejeté sèchement vendre à l'Onu les critiques des Occidentaux l'accusant d'avoir saboté les négociations de Genève et a annoncé qu'elle proposerait de "nouvelles idées" lors d'une prochaine rencontre internationale sur la Syrie à Munich. Les ambassadeurs des quinze pays membres du Conseil de sécurité ont été informés vendredi par le médiateur de l'Onu Staffan de Mistura de sa décision de suspendre jusqu'au 25 février les négociations indirectes entre gouvernement et opposition qui s'étaient ouvertes à Genève.

Le Conseil a réitéré son "soutien total" à M. de Mistura et l'a "encouragé à reprendre les négociations au plus tard le 25 février à Genève", a déclaré l'ambassadeur vénézuélien Rafael Ramirez Carreno qui préside le Conseil en février. Les Occidentaux accusent Moscou d'avoir torpillé ces discussions en soutenant par des raids aériens intensifs les forces du régime syrien engagées dans une vaste offensive à Alep (nord). Lors des consultations à huis clos, Etats-Unis, France et Russie ont eu des

"échanges animés" sur ce point, selon un diplomate. "C'est de mauvais goût, ce n'est pas le moment des récriminations, nos efforts politiques conjoints doivent s'intensifier", avait déclaré avant la réunion l'ambassadeur russe à l'Onu Vitali Tchourkine. A l'issue des consultations, il a réaffirmé que Moscou n'avait pas l'intention de cesser ses raids aériens, qu'il a jugés "totalement légitimes" pour soutenir les forces du régime contre des "terroristes". Mais il a aussi indiqué que Moscou allait "mettre certaines nouvelles idées sur la table" à Munich, lors d'une réunion du Groupe international de soutien à la Syrie prévue en février. Etats-Unis, Russie et Iran notamment sont membres de ce groupe. "Nous préparons certaines idées sur la manière de progresser, particulièrement en ce qui concerne un cessez-le-feu", a-t-il indiqué sans autres précisions. Il s'est déclaré optimiste sur une reprise des négociations "avant le 25 février". La réunion de Munich va permettre de "vérifier" la volonté de parvenir à la paix en Syrie de la part des principaux pays

impliqués, a indiqué Staffan de Mistura, dans un entretien vendredi avec le quotidien italien *La Repubblica*. S'exprimant à l'issue de la réunion, l'ambassadeur français François Delattre a de nouveau accusé le régime syrien de déverser, avec l'aide de la Russie, "un déluge de feu jamais vu auparavant" sur Alep. Il a réclamé "une amélioration tangible de la situation humanitaire, qui est la condition d'une négociation crédible" et a réitéré le soutien français aux efforts de médiation de M. de Mistura. Mais la situation humanitaire, du point de vue des occidentaux ne concerne nullement les atrocités commises par les djihadistes avant que la Russie ne vienne renverser la donne. Damas et ses alliés doivent "respecter leurs obligations humanitaires" et les résolutions de l'Onu qui prévoient la levée des sièges des villes syriennes et la fin des bombardements aveugles. Pour l'ambassadeur français, "on ne peut pas attendre de l'opposition qu'elle négocie avec un fusil pointé sur sa tempe". Les négociations ne doivent pas "être un rideau de fumée

permettant au régime de continuer de massacrer en toute quiétude".

L'ambassadeur britannique Matthew Rycroft a lui aussi fustigé devant la presse la campagne militaire russe.

"Si la Russie faisait ce qu'elle a dit vouloir faire en Syrie, c'est-à-dire combattre le groupe Etat islamique, alors nous pourrions coopérer très efficacement", a-t-il estimé.

Pour que les négociations de Genève puissent reprendre rapidement, a-t-il expliqué, "nous devons avoir un ensemble de mesures de confiance aussi solide que possible" afin de donner à l'opposition "des raisons de s'asseoir à la table" des négociations.

L'opposition syrienne avait insisté sur la fin des bombardements, un meilleur accès humanitaire et la libération de prisonniers, comme conditions à sa participation aux discussions de Genève.

Selon des diplomates, au cours des consultations à huis clos, M. de Mistura a répété que l'opposition syrienne à Genève "avait posé comme exigences" ces trois points.

INDONÉSIE

## Rivalité entre djihadistes de l'EI

Une lutte de pouvoir entre trois meneurs indonésiens du groupe Etat islamique (EI) en Syrie, en quête de reconnaissance de l'organisation jihadiste, pourrait entraîner de nouveaux attentats en Asie du Sud-Est, indiquent des analystes, trois semaines après les attaques de Jakarta. Les investigations après ces attentats suicide et attaques à main armée, qui ont fait quatre victimes le 14 janvier, ont permis de découvrir un complexe réseau de militants oeuvrant sur ordre de meneurs combattant en Syrie, mettant en exergue l'infiltration de l'EI loin de ses bastions au Moyen-Orient.

Les trois meneurs indonésiens en Syrie - Bahrum Yah, Abu Jandal et Bahrur Naim - sont soupçonnés d'avoir préparé des attaques en 2015. La police avait initialement désigné Naim, un extrémiste islamiste du centre de Java connu pour son radicalisme, comme le cerveau des attentats de Jakarta. Ces trois influents illicites encouragent leurs cellules indonésiennes à perpétrer des attaques jihadistes sur leur sol, en leur fournissant argent liquide et

conseils, dans l'espoir d'impressionner l'EI, explique à l'AFP le directeur de la police de Jakarta, Tito Karnavian.

"Les trois hommes rivalisent pour s'attirer les éloges du commandement central de l'EI en entreprenant des attaques", ajoute cet expert qui a participé au démantèlement de réseaux islamistes indonésiens dans les années 2000. "Une fois qu'ils obtiennent les éloges, ils sont approuvés en tant que chef pour l'Indonésie, ce qui permet d'obtenir de l'argent et du pouvoir", dit-il. Après Naim, la police s'est tournée vers Aman Abdurrahman, l'un des premiers Indonésiens à avoir prêté allégeance à l'EI. Cet idéologue en prison est lié à l'un des rivaux de Naim en Syrie. Le succès rencontré par Abdurrahman auprès de militants en Indonésie a accru la pression sur ses rivaux pour commettre des attaques "le plus vite possible", a relevé l'Institut d'analyse des conflits (Ipac) dans un rapport en février.

L'un des membres du trio a même appelé l'un de ses associés en Indonésie peu après les attentats de

Jakarta pour lui demander de commettre une attaque semblable immédiatement, selon le rapport. "D'autres attentats en Indonésie sont probables dans la mesure où des leaders locaux de l'EI rivalisent sur leur sol et à l'étranger pour établir leur suprématie", souligne le rapport. Cherchant à créer une branche en Asie du Sud-Est, l'EI va "se tourner vers l'Indonésie" après les attentats de Jakarta revendiqués par l'organisation djihadiste, estime M. Karnavian. La police a depuis arrêté une vingtaine de suspects. Auparavant, elle avait déjoué plusieurs projets d'attaques en 2015. Des groupes de militants aux ramifications complexes préparaient des attentats depuis des années, selon la police. Certains entretenaient des liens étroits avec des militants en prison, terrain fertile pour l'endoctrinement et le recrutement.

Les prisons où extrémistes islamistes profitent de leur séjour derrière les barreaux pour recruter des criminels endurcis et préparer de nouvelles attaques, constituent un sérieux problème pour l'Indonésie, explique M.

Karnavian. C'est en prison que Afif, l'un des quatre assaillants tués dans les attaques de Jakarta, avait prêté allégeance à l'EI. Des militants d'une cellule jihadiste démantelée dans le sud de Jakarta avaient recruté un détenu bénéficiant de la confiance de surveillants de prison, lequel avait volé des armes et munitions dans l'armurerie. La compagnie de cet homme avait dissimulé ces armes dans une boîte isolante pour les remettre à des militants à l'extérieur de la prison, selon une source policière. Ce groupe était sur le point de lancer des attaques, notamment à Jakarta et Bali, île populaire la plus touristique d'Indonésie, a indiqué à l'AFP une source du contre-terrorisme. Des attaques contre des ambassades de l'EI combattant le groupe jihadiste en Syrie et en Irak figuraient parmi les cibles. Alors que des centaines de militants indonésiens partis en Syrie pourraient retourner au pays, le gouvernement cherche depuis les attentats à renforcer la législation antiterroriste.

Agences

### MOBILIS

# Une solution "Contrôle parental"

Pages 12-13

موبيليس  
**mobilis**®

*Soucieuse du bien-être de ses clients et de la sécurité des enfants utilisateurs de l'internet mobile sur son réseau, Mobilis, annonce le lancement de son nouveau service "Control Parental".*



CONDOR ELECTRONICS

## Nos prix n'augmenteront pas

*Condor Electronics se porte bien. C'est du moins ce qu'a déclaré Abderrahmane Benhamadi, président du conseil d'administration du groupe Benhamadi, jeudi soir, lors d'une cérémonie organisée à l'honneur de ses clients - Showrooms et revendeurs - pour leurs efforts fournis durant l'année 2015, un événement qui s'est tenu au niveau de l'hôtel Béni Hammad, dans la wilaya de Bordj-Bou-Argeridj.*

ALCATEL ONE TOUCH

## Nouveaux prix à partir de 1.800 dinars



## Mobilis, Une solution "Contrôle parental"

*Soucieuse du bien-être de ses clients et de la sécurité des enfants utilisateurs de l'internet mobile sur son réseau, Mobilis annonce le lancement de son nouveau service "Control Parental".*

Une solution internet qui permet aux parents d'accompagner et de protéger pas à pas leurs enfants, avec une assistance maximale, des contenus inappropriés du web. Les clients prépayés - Mobtasmipourront ainsi activer le service, en utilisant simplement la formule \*600#, et choisir les pass internet qu'ils souhaitent contrôler. La solution Control



Parental de Mobilis, permet de :

- \* Bloquer les contenus de certains URL.
- \* Bloquer l'utilisation de certains réseaux sociaux, des services de

chat et des messageries instantanées ou encore le téléchargement de nouvelles applications. A travers ce nouveau service, Mobilis, confirme son engagement à être toujours proche et à

l'écoute de ses clients, en répondant mieux à leur besoin et en procurant une totale protection aux enfants des dangers d'Internet en toute tranquillité.

CONDOR ELECTRONICS

## "Nos prix n'augmenteront pas"

Condor Electronics se porte bien. C'est du moins ce qu'a déclaré Abderrahmane Benhamadi, président du conseil d'administration du groupe Benhamadi, jeudi soir, lors d'une cérémonie organisée à l'honneur de ses clients - Showrooms et revendeurs - pour leurs efforts fournis durant l'année 2015, un événement qui s'est tenu au niveau de l'hôtel Béné-Hammadi, dans la wilaya de Bordj-Bou-Arredj. En effet, Condor aurait réalisé durant l'année 2015, un chiffre d'affaires de 93 milliards de dinars, soit une croissance de 53 %. Des résultats qui ont augmenté les parts de marché de Condor de près



de 35 %. Malgré ces résultats positifs, le patron du constructeur algérien de l'électronique et de l'électroménager n'a pas caché ses craintes pour 2016 en raison de la dégringolade de la valeur du dinar et la chute des prix du pétrole.

"De grands défis nous attendent cette année, mais nous essayerons de trouver des solutions", a-t-il indiqué à la presse nationale. Interrogé sur les prix de produits condor qui demeurent inchangés en

dépit de l'augmentation de la valeur du dollar. M. Benhamadi explique cette situation par la baisse entre 15 et 35 % des prix de la matière première sur le marché international. "Et pour éviter que nous dépendions des prix de la matière première, nous

comptons augmenter à moyen terme le taux d'intégration à 30 %", a-t-il dit. Concernant l'exportation des produits Condor, son P-DG a annoncé la création d'une "direction" pour augmenter nos exportations et exploiter de nouveaux marchés en 2016.

Dans ce cadre, il a également annoncé la participation de Condor Electronics pour la première fois au Mobile world congress (MWC) qui se tiendra à Barcelone (Espagne) du 22 au 24 février prochain, dans le but de faire connaître ses produits à l'international. Sur un autre plan, Benhamadi a déclaré que

## LA SNTF À L'HEURE DE LA MODERNISATION La réservation en ligne est désormais possible !



La Société nationale des transports ferroviaires (SNTF) multiplie ses efforts pour l'amélioration et la modernisation de ses prestations.

En effet, un nouveau titre de transport exclusivement pour les trains de grandes lignes a été mis en place, à titre d'essai, permettant une réservation par Internet, indique la SNTF dans un communiqué. Cette opération, qui sera mise en œuvre progressivement, sera appliquée, en premier lieu, au niveau des deux gares-pilotes d'Agha et d'Oran assurant les trains inter-villes Ouest, avant d'être généralisée à l'ensemble des gares au niveau national. Le nouveau service permettra à la clientèle "de bénéficier des multiples facilitations accordées par la réservation en ligne et de recueillir auprès des gares toute information à même de répondre à ses attentes", a précisé le communiqué. Ainsi, le client peut, entre autres, obtenir la réservation en ligne de son billet en temps réel sur le site web de la SNTF ([www.sntf.dz](http://www.sntf.dz)).

Le distributeur algérien de la gamme Alcatel One Touch, Cellnet, vient de publier une nouvelle grille tarifaire pour l'ensemble des mobiles disponibles en Algérie.

La gamme Alcatel One Touch distribuée en Algérie est composée de 12 modèles représentant une offre assez large visant à répondre aux attentes du public Algérien selon les besoins des uns et des autres. L'offre Alcatel One Touch débute par des modèles entrée de gamme avec le téléphone Alcatel OT 1010X qui est proposé au tarif de 1.800 dinars pour être coiffée par le smartphone Alcatel OT 6039K au tarif de 27.900 dinars.

## Les deux prochains smartphones d'Alcatel fuient sur la toile

La marque Alcatel a su remonter dans l'estime collective grâce à sa gamme Idol, qui propose des appareils équilibrés pour des tarifs tout à fait raisonnables. Sans surprise, la marque travaille sur de nouveaux modèles, qui se sont retrouvés aujourd'hui sur le site officiel probablement un peu plus tôt que prévu. Les pages ont entre-temps été supprimées, mais on peut logiquement supposer qu'ils n'auraient pas dû sortir

ALCATEL ONE TOUCH

## De nouveaux prix à partir de 1.800 dinars !



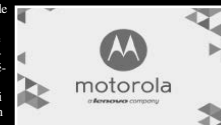
avant le Mobile World Congress de Barcelone, à la fin du mois. Ce sont deux téléphones au total qui ont été exposés : l'Idol 4 et son penchant phablette Idol 4S. Le premier est doté d'un écran 5,2 pouces à la définition Full HD (1 920 x 1 080 pixels) et compte sur un processeur Qualcomm, le Snapdragon 617 (huit cœurs Cortex A53 cadencés jusqu'à 1,7 GHz), pour faire fonctionner la dernière version d'Android : Marshmallow (6.0). Couplé à 3 Go de mémoire vive et à un capteur photo 13 mégapixels, l'ensemble rappelle beaucoup le HTC One A9 lancé en fin d'année dernière. Les deux différences techniques sont le capteur frontal, de 8 mégapixels contre 4 mégapixels en faveur de l'IDOL et une batterie 2 610 mAh contre 2.150 mAh, ici encore à l'avantage d'Alcatel. La phablette Idol 4S adopte un écran un peu plus grand, 5,5 pouces, mais passe cette fois à

une définition Quad HD, c'est-à-dire 2.560 x 1.440 pixels. C'est alors un Snapdragon 615 qui est placé sous le capot (également à base de Cortex A53, mais capable de gérer la plus grande définition de l'écran, contrairement au 617 limité au Full HD)

accompagné par 3 Go de mémoire vive et 32 Go de stockage interne. Le capteur 8 mégapixels en façade semble le même que son petit frère, mais le capteur arrière passe à 16 mégapixels.

## Motorola la marque va disparaître !

C'est une grande page du monde des technologies qui sera tournée bientôt, ainsi la marque Motorola va définitivement disparaître au profit de son propriétaire Lenovo. C'est Rick Osterloh, COO de Motorola qui l'a confirmé lui-même lors d'un entretien accordé au site Cnet.



Motorola disparaîtra progressivement, et tous ses produits seront désormais badgés Lenovo. La marque américaine a été cédée par Google en janvier 2014 au profit de Lenovo pour la somme de 2,9 milliards de dollars. C'est une décision surprise que prend le géant chinois puisqu'au départ la marque Motorola était destinée à percer en Europe et en Amérique du Nord grâce à sa notoriété.

APPLE

## Un nouvel iPhone en préparation pour avril

A quelques semaines du Mobile World Congress de Barcelone, Apple devrait lancer plusieurs nouveautés et de nouvelles rumeurs alimentent la toile.

En effet, la firme à la pomme aurait dans ses cartons un nouvel iPhone de 4 pouces. Il s'agit de l'iPhone 5se. L'iPhone 5e serait une version améliorée du 5s. Il devrait d'ailleurs remplacer l'iPhone 5s à sa sortie et constituer son nouveau Smartphone "d'entrée de gamme". Hormis la taille de son écran qui n'est autre que l'ancien format d'Apple, ce Smartphone sera doté d'un appareil photo de 8 mégapixels à l'arrière et 1,2 mégapixels à



l'avant, d'une puce NFC pour Apple Pay, et des processeurs A8 et M8... soit certaines caractéristiques de l'iPhone 6. Concernant la capacité de stockage de l'iPhone 5se, il

est de 16 à 64 Go. Pour la date de sortie de l'iPhone 5se, il est prévu pour avril prochain en attendant la confirmation d'Apple !

## Un chargeur sans fil à... distance pour l'iPhone 7 ?

Selon Bloomberg, Apple travaillerait sur une technologie sans fil permettant de charger un appareil à distance. Cela expliquerait notamment pourquoi la firme à la Pomme n'a toujours pas proposé de chargeur par induction pour iPhone, une technologie qui se démocratisait chez d'autres constructeurs et qui existe notamment pour l'Apple Watch.

Apple travaillerait donc "avec des partenaires aux États-Unis et en Asie pour développer une nouvelle technologie de chargeur sans fil", indique Bloomberg, citant des sources "proches du projet". S'il existe déjà nombre de smartphones qui peuvent se charger sans fil, la technologie voulue par Apple serait en revanche assez différente puisqu'elle permettrait de charger un smartphone à distance, ce qui n'obligerait plus à le garder contre une base. "Vous pourriez ainsi vous déplacer dans une pièce avec votre iPhone en main, pendant qu'il se charge sans fil", explique Bloomberg.

Si cette technologie est pour l'instant inédite sur le marché, elle existe néanmoins à l'état de prototype. Le fabricant Energous, par exemple, a présenté au CES de Las Vegas une technologie de ce type, utilisant les ondes radio qui sont converties en courant continu par un appareil compatible. Energous a justement profité de ce CES pour annoncer avoir signé un contrat avec "une des cinq plus importantes entreprises de technologie dans le monde", une description qui pourrait convenir à Apple.

UN SMARTPHONE À CLAVIER PHYSIQUE

## "Unique U1"

Condor Electronics présente un nouveau Smartphone à clavier physique pour se rappeler de la belle époque de la téléphonie mobile. Il s'agit du Condor Unique U1 - au design moderne, conçu avec des matériaux nobles, embarquant un clavier physique et deux écrans 4 pouces pour une utilisation à la fois fluide qu'optimale. L'Unique U1

offre une nouvelle façon d'utiliser votre Smartphone, équipé d'un processeur Quad-Core et Ram de 2 Go. Pour profiter pleinement de cette merveille, l'Unique U1 est aussi compatible 4G LTE avec un support double SIM. Ce Smartphone est doté d'une mémoire interne de 16 Go permettant à son acquéreur de stocker ses photos, vidéos



et application sans soucis et avec plus de liberté. A noter enfin que de nombreux constructeurs mondiaux de téléphonie

mobile reviennent aux Smartphones à clavier physique pour leur robustesse. En Algérie, Condor anticipe ! Condor

Unique U1 est disponible dans l'ensemble des boutiques de Condor Electronics au prix TTC de 49.000 DA.



## Une coque pour smartphone enregistrant les... conversations



"Just In Case" peut enregistrer plusieurs sources audio. Accessoirement c'est une coque pour smartphones tout à fait classique. Destinée à l'iPhone 5 et les



séries ultérieures, la JIC utilise un micro intégré et une carte SD de 2 Go pour le stockage des données. Dans le cas où on aurait besoin de plus d'espace, on peut remplacer

cette carte mémoire par une autre plus performante. Trois boutons facilitent l'utilisation, le premier pour lancer l'enregistrement, le second permet de l'arrêter et le troisième démarre la lecture. La coque dispose d'une autonomie de 8 heures lorsqu'elle enregistre de manière continue. La puissance du micro autorise une prise de son dans un périmètre de 4 mètres. En plus des conversations téléphoniques, la JIC peut aussi être utilisée en tant que dictaphone ou pour enregistrer une chanson. Le haut-parleur intégré permet d'écouter les enregistrements.

## La poussette du futur... roule toute seule

Avis aux parents adeptes de technologie : la poussette du futur est à la recherche de financements. Cette poussette intelligente embarque un propulseur intégré ainsi que des capteurs mouvements qui lui permettent de vous suivre partout sans qu'on la pousse et ce, que vous avancez ou reculez et que vous marchez ou courez. Elle dispose de trois modes de navigation autopropulsé, propulsion assistée et manuel, mais pas seulement...

En plus de sa fonction automobile, le siège modulaire dispose d'un système de climatisation et d'une caméra intégrée pour surveiller bébé. Elle peut aussi jouer de la musique, réchauffer le biberon de bébé et



charger la batterie de votre Smartphone. Toutes les fonctionnalités peuvent être commandées à distance grâce à l'application mobile dédiée (Android et iOS).

## Le hamac high-tech intègre des ampoules LED



Eagles Nest Outfitters vient de lancer un nouveau gadget, le DoubleNest LED. Ce hamac comporte deux lampes LED qui facilitent la lecture, permettent de mieux ajuster le sac de couchage ou de trouver

facilement le chemin du retour après un bain de minuit. Le DoubleNest LED est une version améliorée de l'ENO DoubleNest qui parvient à supporter un poids total de 200 kg. Les lampes LED fonctionnent avec trois piles AAA, l'intensité de leur lumière peut être ajustée et en cas d'urgence, un mode stroboscopique peut être activé. Le DoubleNest LED coûte 100 dollars.

ENO a aussi lancé le AirLoft, un matelas gonflable destiné spécifiquement pour un hamac. Sur ses deux côtés, ce matelas est pourvu d'une sorte d'aile qui empêche un contact direct entre le dormeur et les tisseurs du hamac. Elles offrent aussi une isolation supplémentaire lorsqu'il fait un froid de canard.

## Nest : le thermostat qui en dit... trop long sur votre vie privée ?

Il n'y a pas que les services Web qui peuvent donner des informations sur votre vie privée. C'est également un risque présent avec les objets connectés et la domotique comme l'ont révélé des chercheurs de l'université de Princeton au sujet des appareils de Nest.

À l'occasion de la conférence PrivacyCon au sujet de la sécurité informatique, des universitaires ont en effet dévoilé les résultats de leurs recherches au sujet des thermostats de la marque Nest, qui appartient à

Alphabet, maison-mère de Google. Ils ont ainsi pu observer que ces appareils, connectés à Internet, envoyaient des données non chiffrées sur le réseau, données qui peuvent ainsi être interceptées et consultées librement par des hackers qui le souhaiteraient.

Le thermostat Nest révèle des informations de localisation du domicile et de la station météo, incluant le code postal en clair. Par ailleurs, d'autres objets connectés ne seraient pas épargnés comme l'enceinte connectée Ubi



qui transfère des discussions orales sur Internet avec le protocole non sécurisé HTTP.

## Google Glass + Lego



Zhuo Chen, un chercheur à l'école de science informatique de l'université Carnegie-Mellon, a développé une application synchronisée au tapis pixelisé du jeu Life of George de Lego afin que ses Google Glass puissent reconnaître une construction Lego en cours d'assemblage.

Lors de la réalisation d'un modèle, en combinant les affichages et les instructions vocales, l'application guide l'utilisateur, étape par étape. Lorsqu'une brique a été mal posée, elle indique automatiquement la démarche à suivre pour corriger l'erreur. Ainsi, les lunettes connectées de Google deviennent un compagnon parfait pour construire les plus difficiles des Lego.

Cette application est restée à l'usage interne des chercheurs de l'université Carnegie-Mellon. Et pour cause, avec l'abandon du projet Google Glass, les petits et les plus grands fans du jeu de briques ne sont pas prêts d'en profiter.

## Le test de grossesse connect ?



L'utilisation d'un test pour déterminer si une femme est enceinte ou non remonte à fort longtemps. Les différentes formules utilisées suivent les évolutions technologiques et c'est pour cela que First Response a mis au point Pregnancy pro, un test de grossesse connecté. Connecté à l'application mobile - Cycle & Ovulation -, ce test de grossesse fournit les résultats en trois minutes environ. Avant le test, les femmes peuvent préciser si elles souhaitent avoir un enfant ou non. Ainsi, elles recevront aussi quelques conseils utiles en plus des résultats.

Si le résultat est négatif, des astuces pour tomber enceinte seront proposées. Par contre, en cas de résultat positif, l'heureuse maman pourra accéder à des informations comme la DPA (date prévue pour l'accouchement), le déroulement de la grossesse ainsi que les démarches administratives à réaliser.

Tout comme les tests de grossesse classique, l'appareil ne pourra être utilisé qu'une seule fois. Il est équipé d'une puce Bluetooth et les boutons + et - indiquent le résultat du test.



IL IMPOSE SA SIGNATURE EN EUROPE

# Ahmed Khemis, le chorégraphe habité par la spiritualité

*Il a déjà réussi à imposer une signature reconnue par ses pairs dans le milieu de la danse contemporaine en Europe, se distinguant par une énergie explosive et une spiritualité palpable jusque dans le mouvement. Ahmed Khemis, l'enfant de Ouargla, suscite autant d'admiration sur les planches que lorsqu'il s'attelle à façonner une chorégraphie.*



Derrière son look très particulier, dreadlocks et tenues chic urbaines, se cache un chorégraphe rigoureux, intransigeant et très difficile à satisfaire s'inspirant énormément de son enfance, de son environnement familial, de personnages universels, de gestuelle animale, de danses tribales ou encore de "battles" de Break Dance. Sur scène, dans ses spectacles *Voyage de poussière*, *Le voyage de Boussaâdia* ou *Transe*, ce danseur natif de Ouargla dans le désert algérien en 1980, est une incarnation humaine de la souffrance et de la lutte au quotidien contre un environnement naturel hostile (le désert) et les démons du passé, par une gestuelle alerte, énergique, précise et sans superflu. Sa passion pour la danse remonte à sa plus

tendre enfance quand il imitait son frère aîné, danseur de hip-hop et de smurf à Ouargla, avant que la famille ne quitte l'Algérie pour s'installer en Tunisie où il entame des formations dans cette discipline et rencontre des troupes et des artistes urbains.

C'est à l'âge de 19 ans qu'il intègre le Centre national de la danse contemporaine d'Angers (France) où il s'ouvre à l'histoire de l'art, au cinéma, au théâtre et découvre par là même l'univers académique de la danse contemporaine. C'est dans cette école qu'il présentera en 2003 sa première création, *Grottes*, avant de fonder, toujours en France, la compagnie "Jaoual".

En 2009, Ahmed Khemis reviendra pour la première fois au pays pour un spectacle lors du second Festival panafricain d'Alger, avant de marquer les esprits en

2012 avec *Le voyage de Boussaâdia* lors du Festival international de danse contemporaine qui le convie, à nouveau en 2015, pour présenter *Voyage de poussière*. Avec ses inspirations soufies, maghrébines et africaines, son travail de recherche sur la gestuelle de personnages méconnus comme Boussaâdia, Ahmed Khemis impose aujourd'hui en Occident une signature proche d'un courant ethnique novateur dans la danse contemporaine. Après le décès de son père, ancien combattant blessé qui a connu la Seconde Guerre mondiale et la guerre de Libération nationale, Ahmed Khemis se consacre à la création de *Voyage de poussière*, un spectacle né dans la douleur et largement inspiré de la gestuelle, du handicap et des voyages de son défunt père.

Devenir chorégraphe est une évolution naturelle. Pour Ahmed Khemis, "on ne

choisit pas de devenir chorégraphe, mais c'est quelque chose de très personnel et très intime qui s'impose de lui-même, souvent par le vécu, et qui plonge l'artiste dans un nouvel univers d'écriture, de mise en scène, de composition musicale, ou encore de création lumière et costumes".

Dans son travail de chorégraphe, Ahmed Khemis fait souvent voyager les spectateurs dans un univers spirituel empreint de musique soufie du Maghreb et de l'Orient, du rapport de l'homme à la terre et à son environnement, en convoquant souvent sur scène musiciens, comédiens et poètes. Depuis deux mois, Ahmed Khemis travaille, avec professionnalisme et un très haut niveau d'exigence, avec les danseurs du ballet national sur le montage d'un nouveau spectacle inspiré d'une histoire d'amour intégrant plusieurs personnages universels, et mettant en avant plusieurs composantes de la culture populaire algérienne.

Pour ce spectacle, dont le thème musical a été composé par le musicologue Salim Dada, Ahmed Khemis tente également de rassembler le folklore algérien dans une œuvre contemporaine et de relever le défi d'introduire un registre nouveau chez les danseurs du ballet.

Au-delà du spectacle, qui mise beaucoup sur la mise en scène et les costumes, cette aventure représente surtout une formation de qualité au profit des danseurs du Ballet national et un retour remarqué de Ahmed Khemis à la mesure de son talent de chorégraphe.

VIEUX DE 120 ANS

## Réédition d'un dictionnaire français-arabe algérien

Une nouvelle édition du dictionnaire français-arabe algérien de Belkacem Ben Sedira, un ouvrage publié pour la première fois en 1986, vient de paraître aux éditions Dar Khettab.

La cinquième et dernière édition qui remonte à 1959 de ce dictionnaire "exceptionnel" de 1.300 pages, était censé contribuer, à l'époque où l'Algérie était encore sous occupation française, au "rapprochement" de la langue parlée par beaucoup d'Algériens de l'administration coloniale et des pieds-noirs. Renfermant 15.000 mots, le dictionnaire bilingue de Ben Sedira réhabilite une langue répandue parmi les Algériens jusqu'à la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, tout en constituant

une précieuse source d'informations sur la vie au quotidien des Algériens à cette époque. La linguiste Khaoula Taleb El Ibrahim présente l'ouvrage de Ben Sedira comme une "œuvre importante", accessible aussi bien au lecteur qu'au chercheur et leur permet de connaître l'Algérien anciennement pratiqué.

Dans sa préface, le sociologue et urbaniste Djaâfar Lasbet souligne, pour sa part, que "Ben Sedira était un homme de savoir" à l'instar de Ali Benkeroucha, Mohamed Bencheneb, Ibrahim Fateh, dont les ouvrages constituent, selon lui, des "repères" et des "trésors" culturels.

Le sociologue note plus précisément que cet ouvrage initie le lecteur à l'Arabe

algérien, restitué à travers ses anciennes expressions utilisées dans diverses circonstances que le dictionnaire a remises au goût du jour. L'Algérien, tel que parlé de nos jours, utilise en moyenne 1.000 mots, alors que le dictionnaire de Ben Sedira propose un corpus de 15.000.

Les mots recueillis dans cet ouvrage, observe pour sa part Nourredine Abdelkader qui a préfacé une précédente édition, sont usuels et accessibles au commun des locuteurs arabophones dans le monde. Malgré l'absence d'un soutien financier et les faiblesses du réseau de chaîne de distribution à même de rendre le dictionnaire de Ben Sedira disponible dans les librairies en Algérie, l'éditeur

Rachid Khettab s'est résolu à rééditer cet ouvrage qui constitue une référence linguistique.

Né en 1845 à Biskra où il décéda en 1901, Belkacem Ben Sedira a fait ses études à l'Ecole normale de Versailles (Nord de la France) où il obtint son diplôme d'enseignant. A 20 ans à peine, il est le plus jeune professeur à l'Ecole normale d'Alger. Il intègre par la suite la "Medersa" d'Alger où il enseigne le droit islamique. Reconnu comme étant un parfait trilingue (arabe, tamazight et français), Ben Sedira, également traducteur, a édité plusieurs ouvrages destinés à vulgariser l'arabe algérien.

CINÉMATHÈQUE D'ALGER

## Ouverture des 6<sup>es</sup> Journées cinématographiques d'Alger

Les 6<sup>es</sup> Journées cinématographiques d'Alger (JCA), un événement dédié au court métrage et au documentaire, ont été inaugurées jeudi à Alger par le ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi.

Organisée à la salle de la Cinémathèque d'Alger par l'association "À nous les écrans", les 6<sup>es</sup> JCA ont été inaugurées par la projection du court métrage "Un métier bien" réalisé en 2015 par le cinéaste franco-algérien Farid Bentoumi. D'une durée de 24 minutes ce court métrage raconte l'histoire d'un jeune Franco-Algérien vivant en France et vivant de petits commerces et qui promet à sa mère, sur son lit de mort, de trouver un métier convenable et commence à enchaîner les emplois sans vraiment savoir ce qui lui conviendrait.

S'il reste intéressant sur le plan de l'écriture et du jeu d'acteur, ce court métrage représente une "succession de

clichés sur l'immigration et l'islam tel que perçus en France", estiment plusieurs spectateurs qui relèvent que le choix d'un court métrage en ouverture reste "insuffisant" pour une cérémonie. Lors de l'ouverture un hommage a été rendu à Abdou B. - Abdou Benziane de son vrai nom, disparu en 2011 - fondateur de la revue *Les 2 écrans*, consacrée au 7<sup>e</sup> art, et qu'il a dirigée jusqu'en 1983 par la projection de quelques images de la télévision nationale. Initialement prévue à la salle El Mouggar, la compétition des JCA se déroulera à partir de vendredi à la salle de la cinémathèque avec à l'affiche de cette première journée dédiée au documentaire *Histoire hier et demain* de Yamina Chouikh (Algérie), *Ar(h)ome* d'Elisabeth Leuvre (France), *Rouh Din* d'Oussama Rai (Algérie, Qatar) ou encore *Babor Casanova* de Karim Sayed (Suisse, Algérie).

La journée de samedi sera quant à elle réservée à la compétition nationale du court métrage avec à l'affiche des œuvres telles *Douce révolte* de Fella Bouredji (Algérie, France), *Hier, je reviendrai* de Badra Hafiane (Algérie, France), *Bounif* de Mourad Khan, *Koceila* de Tahar Houchi (Algérie, France, Suisse) ou encore *La voix du silence* de Slimane Boubekeur.

D'autres œuvres, courts métrages et documentaires, seront également en lice pour le Prix de l'Union arabe des associations de cinéma dont *Ni vu ni connu* de Lyes Salem, *Derniers mots* de Mohamed Zaoui, *Le jour de gloire* de Adel Ben Bella ou encore *Le seuil* du Marocain Allal El Alaoui. Fondées en 2009 par l'association À nous les écrans, les JCA, initialement prévues en novembre 2015, se poursuivent jusqu'au 8 février.

## REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE

## ET POPULAIRE

Ministère de la Santé, de la Population

et de la Réforme hospitalière

Direction de la Santé et de la Population de Sétif

Etablissement hospitalier spécialisé

Mère et Enfant -

EL EULMA

NIF : 000819209074040

## AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions du décret présidentiel n°10/236 du 07/10/2010 portant réglementation des marchés publics, modifié et complété, notamment l'article 49 alinéa 2, il est porté à la connaissance des soumissionnaires qui ont participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert en vue de l'approvisionnement de EHS EL EULMA en denrées alimentaires durant Année 2016

A l'issue de la procédure d'évaluation et d'analyse des offres, conformément aux critères prévus dans le cahier de charges, l'attribution provisoire par lot est comme suit :

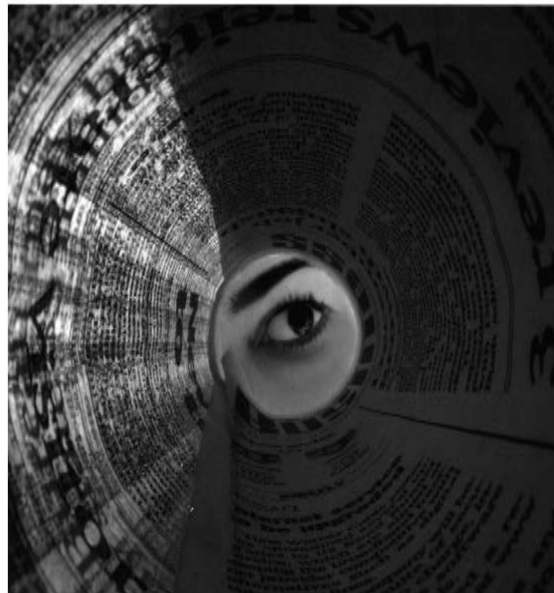
| N° de lot | Intitulé de lot          | Soumissionnaires retenus | Note technique | Montant maxi | Observation              |
|-----------|--------------------------|--------------------------|----------------|--------------|--------------------------|
| 01        | Viandes rouges           | MANI LAILA               | 36             | 6 372 000.00 | L'offre la moins disante |
| 02        | Viandes blanches et œufs | KAHOUL ABD ERRAHMANE     | 28             | 2 433 600.00 | L'offre la moins disante |
| 03        | Légumes et fruits        | ADJISSI NOUREDDINE       | 29             | 3 850 708.50 | L'offre la moins disante |
| 04        | Alimentation générale    | RAHMOUNI SAMI            | 34             | 5 577 313.36 | L'offre la moins disante |
| 05        | Pain et croissant        | Infructueuse             |                |              |                          |

Conformément aux dispositions de l'article 114 du décret présidentiel n°10/236 du 07/10/2010 portant réglementation des marchés publics, modifié et complété, les soumissionnaires qui contestent ce choix opéré peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés de la wilaya de Sétif dans un délai de dix jours (10) à compter de la première publication du présent avis dans les quotidiens nationaux et dans le BOMOP.

Midi Libre n° 2701 - Dimanche 7 février 2016 - Anep - 405 173

# MIDI

Quotidien national d'information *Libre*



L'INFO, RIEN QUE L'INFO

Adresse : 26, rue Didouche Mourad, Alger

Rédaction, Tél/Fax : 021.63.79.16, Tél : 0770.32.44.66, E-mail : redaction@lemidi-dz.com

Publicité : Tél/Fax : 021.63.79.14 publicite@lemidi-dz.com

# MIDI

Quotidien national d'information *Libre*



L'INFO, RIEN QUE L'INFO

Adresse : 26, rue Didouche Mourad, Alger

Rédaction, Tél/Fax : 021.63.79.16, Tél : 0770.32.44.66, E-mail : redaction@lemidi-dz.com

Publicité : Tél/Fax : 021.63.79.14 publicite@lemidi-dz.com

FOOTBALL, CHAMPIONNAT DE LIGUE 1 MOBILIS

## Les Sanafirs sur leur lancée

*La 19<sup>e</sup> journée du Championnat national de Ligue 1 Mobilis a été marquée par la seconde victoire de suite à domicile du CS Constantine, alors que la JS Kabylie s'est refait une santé après sa victoire à domicile face au CR Belouizdad.*

PAR MOURAD SALHI

En venant à bout d'une accrocheuse équipe du MO Béjaïa, les Sanafirs confirment ainsi leur réveil. Cette seconde victoire de suite remportée au stade Chahid Hamlaoui fera énormément de bien aux poulains de l'entraîneur portugais Didier Gomes. Après, donc, une défaite face à la JS Kabylie, les Sanafirs se révoltent en allant imposer le nul au MC Oran sur ses bases avant de battre à domicile respectivement l'ES Sétif et le MO Béjaïa. Sept points sur neuf possible, constitue une bonne moisson qui donnera des ailes pour les coéquipiers de Mekkaoui. *"Le plus important c'est la victoire dans ce genre de match à haute facture. Cela va redonner davantage de la confiance aux joueurs. Nous sommes au troisième match sans défaite, c'est de bon augure. Maintenant, il ne faut pas s'arrêter en si bon chemin. Nous allons faire de notre mieux pour maintenir cette bonne dynamique"*, a indiqué le premier responsable à la barre technique des Sanafirs, le Portugais Didier Gomes. De son côté, le MO Béjaïa n'a pas confirmé sa marche en avant en laissant des plumes dans la ville des Ponts suspendus. Un revers qui ne



changera rien pour cette équipe phare de la Vallée de la Soummam qui occupe toujours la troisième place au classement général avec 30 points. L'autre bonne affaire fut l'œuvre de la JS Kabylie qui s'est offert le dauphin. Un succès qui permet aux hommes du technicien français Dominique Bijotat de se faire une santé et de se racheter auprès de leurs supporters. Un but de l'attaquant Diawara à la 18<sup>e</sup> minute a permis aux hommes de Bijotat de mettre fin à la belle série des Belouizdads qui restaient sur huit matchs sans défaite. *"Le mérite revient aux supporters qui se sont montrés comme un seul homme sur le terrain. Je tiens également à rendre un grand hommage aux supporters ont soutenus le groupe pendant toute la partie. J'estime que nous avons eu affaire à une bonne équipe du CRB. Dans l'ensemble je dirai que le match fut de bon niveau et mon équipe a pris logiquement le meilleur sur son adversaire"*, a

indiqué l'entraîneur Bijotat qui s'est contenté de diriger son équipe à partir des tribunes officielles, en raison de sa suspension par la Ligue nationale de football (LFP). Le CR Belouizdad maintient toujours sa seconde place au classement général malgré cette défaite à l'extérieur. *"Nous n'avons pas pu trouver de solutions sur le terrain. L'adversaire était bien organisé sur le terrain. Je savais que notre mission allait être très délicate. Ce n'est qu'une défaite qu'il faudra oublier vite. Le chemin est encore long pour bien faire"*, a indiqué, de son côté, le technicien du Chabab, Alain Michel.

Le MC Alger a été tenu en échec sur ses bases d'Omar-Hamadi à Bologhine par l'USM Blida. La partie s'achève sur un score vierge. Le MC Alger a été incapable de s'imposer chez lui, confirmant ainsi sa mauvaise passe depuis l'entame de la phase retour. Les protégés de Meziane Ighili qui ont joué à huis clos ont rarement inquiété le gardien adverse. Un nouveau résultat négatif

qui fera énormément mal aux Vert et Rouge. En revanche, ce nul donne un peu d'air à l'USM Blida dans sa lutte pour le maintien.

Le même scénario a été enregistré au stade 8-Mai 45 à Sétif où l'ES Sétif a été forcée au partage des points. Les hommes de l'entraîneur suisse Alain Geiger confirment encore leurs peines pour amorcer leur départ, faisant preuve d'une irrégularité qui leur a coûté la défense de leur titre décroché la saison dernière. La formation de Relizane, sous la conduite de son nouvel entraîneur Mohamed Henkouche, revient avec un précieux point au bercail et poursuit sa mission de sauvetage.

M. S.

### TENNIS/TOURNOI INTERNATIONAL DE SOLAIMANEYAH

#### Yucef Rihane en demi-finale

Le joueur de tennis algérien, Yucef Rihane, s'est qualifié en demi-finale du tournoi international juniors de Solaimaneyah (Le Caire), organisé du 29 janvier au 6 février, grâce à sa victoire par deux sets à un (2-1) contre l'Egyptien Abdallah Foued.

Le jeune Algérien avait admirablement bien abordé ce match, remportant le premier set (6-1), avant de concéder le deuxième set, devant le retour en force de l'Egyptien, l'ayant emporté par 6 à 2. Mais Yucef Rihane s'est bien ressaisi dans le troisième set, qu'il a remporté par 6 à 2, arrachant ainsi au passage son billet pour le dernier carré de ce tournoi international de grade 5.

En demi-finale, programmée samedi matin, à partir de 10h du matin, sur le court numéro 2, Yucef Rihane sera opposé à l'Egyptien Youssef Hamidou Nour El Deen.

Yucef Rihane s'est également qualifié pour le prochain tour du tableau double, en compagnie du Jordanien Mousa Alkotop, ayant sorti vendredi la paire égyptienne, composée d'Ali Nasr et Mohamed Gomaâ : 6-4, 7-6 (4). Au prochain tour du tableau double, l'Algérien et son équipier Jordanien seront opposés, encore une fois, à une paire égyptienne, composée d'Adham Gaber et Youssef Khamis.

APS

MONDIAL 2016 DE FLEURET DAMES

## Les Algériennes passent à la trappe d'entrée

Les sept escrimeuses algériennes engagées à la 29<sup>e</sup> étape de la Coupe du monde de fleuret (seniors/dames), qui se déroule à l'hôtel Hilton d'Alger, ont été éliminées au stade des éliminatoires disputés vendredi pour le compte de la 1<sup>re</sup> journée de compétition La séance matinale, qui a vu la participation de 112 escrimeuses réparties en 16 poules de 7 athlètes, a été marquée par l'élimination de cinq Algériennes, à savoir Louiza Khelfaoui, Feriel Adjabi, Amira Aouibet, Narimane El Houari et Ghazi Lila. Qualifiées à l'issue de la phase de poules, les Algériennes Anissa Khelfaoui et Khadidja Zerabib ont été éliminées lors des matchs à élimination directe, disputés vendredi après-midi, en s'inclinant respectivement face à la Chinoise Huo Xingxin sur le score de 15 touches à 9 et l'Italienne

Beatrice Monaco (15-6). *"Le match a été difficile face à l'Italienne. J'ai mal débuté le combat en la laissant prendre rapidement l'avantage. Par la suite j'ai essayé de revenir au score mais c'était trop tard"*, a déclaré Zerabib à l'APS à l'issue de sa défaite face à Monaco.

*"Maintenant il faut rester concentrés sur les épreuves par équipes afin d'intégrer le top 16 de la compétition et conserver notre 17<sup>e</sup> place mondiale"*, a-t-elle ajouté.

De son côté, l'entraîneur de la sélection algérienne, le Roumain Muger Codreanu, a estimé que ses athlètes n'ont pas à rougir de leur prestation face aux meilleures escrimeuses du monde qui cherchent à grappiller des points pour la qualification aux Jeux Olympiques 2016.

*"La Coupe du monde c'est la crème de l'escrime mondiale en plus les athlètes*

*sont plus motivés, vu que c'est une année olympique. Je pense que nous connaissons notre niveau. Il faut travailler plus avec les jeunes talents pour améliorer notre rendement et aspirer à jouer les premiers rôles lors des prochaines éditions"*, a déclaré Codeanu.

A l'issue de la phase éliminatoire, 64 tireuses (16 têtes de série plus 48 qualifiées) ont décroché leur ticket pour disputer le tableau final qui se déroulera samedi.

La 29<sup>e</sup> étape de la Coupe du monde de fleuret (seniors/dames) qui se clôture aujourd'hui 7 février à l'hôtel Hilton d'Alger, et qui enregistre la participation de 128 athlètes représentant 32 pays, en course pour récolter des points en vue d'une qualification aux Jeux Olympiques JO-2016 de Rio de Janeiro.



## Offres d'emplois

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Référence : Emploipartner-1406</b><br/> <b>Poste : Emploi Partner recruté pour BT MATMEDCO UN DIRECTEUR COMMERCIAL ET MARKETING</b><br/> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le Directeur commercial et marketing a une double mission de stratégie et management.</li> <li>D'une part, il développe une stratégie relative à l'ensemble des produits issus de l'entreprise, en élaborant des plans marketing (analyse du marché, détermination des cibles, choix des axes publicitaires), en adaptant constamment ses plans par rapport à l'évolution du marché, en concevant et mettant en place des actions promotionnelles destinées à développer les produits et à optimiser les ventes.</li> <li>D'autre part, il doit manager son équipe pour assurer le développement du chiffre d'affaires, l'augmentation de la productivité et le rendement de chacun. Au quotidien, il forme et anime les équipes commerciales et marketing dont il fixe les objectifs et suit les réalisations. Il coordonne les études marketing, supervise les processus de communication, l'administration des ventes, travaille à la création et au lancement de nouvelles offres, se met en quête d'éventuels clients</li> </ul> <p><b>Missions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse les études et les remontées d'informations du terrain issues de la force commerciale et technique, pour mieux cerner les tendances et les composantes du marché et son évolution</li> <li>Evalue le positionnement de la société sur le marché.</li> <li>Suit l'amélioration de l'évolution des parts de marché.</li> <li>Définit les moyens adéquats pour développer l'offre de la société et la réalisation des objectifs: structuration de la force de vente, outils d'aide à la vente, administration des ventes.</li> <li>Veille au bon dimensionnement de l'équipe commerciale et recrute le cas échéant en collaboration avec le RH des stagiaires pour la réalisation de missions ponctuelles et de marketing</li> <li>Détermine les meilleurs arguments et les meilleurs supports à utiliser tenant compte de l'environnement et du marché puis propose à la DG une stratégie de communication adaptée</li> <li>Participe à l'élaboration et valide les outils d'aide à la vente (argumentaire, outils promotionnels...)</li> <li>Définit les modalités d'assistance et conseil pertinents aux clients</li> <li>Coiffe et valide l'élaboration des kits de communication.</li> <li>Participe à la réalisation des publications (bulletins, plaquettes...)</li> <li>Veille à la diffusion des supports d'information.</li> <li>Prend en charge l'organisation d'événements visant à promouvoir l'offre de la société : salons, séminaire...</li> <li>Manage et supervise les processus de ventes, de lancement et de communication des produits</li> <li>Suit l'avancée des produits concurrents et met en œuvre des approches marketing et commerciales adaptées et innovantes</li> <li>Suit et valide l'analyse de la concurrence et la traduit en outils opérationnels</li> <li>Conçoit et met en place des actions promotionnelles destinées à développer la commercialisation du produit et à optimiser les ventes</li> <li>Suit les campagnes publicitaires et promotionnelles.</li> <li>Propose la nature et les volumes des produits à lancer, maintenir ou abandonner</li> <li>Pilote et met en œuvre la politique commerciale</li> <li>Participe et coiffe le lancement de nouveaux produits ou services</li> <li>Identifie les cibles commerciales pertinentes pour la force commerciale et définit des objectifs individuels et/ou collectifs de développement du chiffre d'affaires</li> <li>Forme, encadre, motive son équipe et contrôle la performance de chacun afin d'augmenter sa productivité et développer ses compétences</li> <li>Dirige et anime la force commerciale : accompagnement des commerciaux sur le terrain, conseils réguliers sur l'approche commerciale...</li> <li>Fixe la politique tarifaire à appliquer à chaque client tenant compte des marges tolérées</li> <li>Définit les conditions de vente selon la solvabilité du client</li> <li>Elabore les stratégies de ventes offensives</li> <li>Assure la mise en œuvre des techniques de ventes</li> <li>Met en place un réseau de distribution</li> <li>Supervise les réseaux de vente et les circuits de distribution</li> <li>Assure le suivi des transactions commerciales et gère le chiffre d'affaire</li> <li>Développe et suit les grands comptes</li> <li>Mène les négociations délicates et/ou avec les clients stratégiques</li> <li>Suit les résultats commerciaux individuels et collectifs, et valide l'atteinte des objectifs</li> <li>Organise et coiffe les revues de cohésion et de remise à niveau pour tous les commerciaux, avec présentation des nouvelles gammes de produits, élaboration de concepts de vente innovants</li> <li>Participe à la formation et à l'intégration des nouveaux</li> </ul> </p> | <p>collaborateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Assure l'interface avec les autres Directions, notamment celles travaillant sur le budget (approvisionnement, finance, RH...) et veille à tout moment au respect des procédures</li> <li>Assure la tenue et la régularité de travail du ses collaborateurs</li> <li>Etablit une analyse des opérations des ventes opérées et l'évaluation des résultats par rapport aux objectifs assignés à la direction</li> <li>Assure le reporting auprès de la direction générale aussi bien sur les évolutions du chiffre d'affaires que sur la rentabilité de ses collaborateurs</li> </ul> <p><b>Profil :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ingénieur commercial / licencié en sciences commerciales ingénieur en commerce extérieur/ médecin / pharmacien / biologiste</li> <li>10 ans d'expérience</li> <li>Sens de communication</li> <li>Capacité de négociation et de persuasion</li> <li>Force de persuasion</li> <li>Rigueur, adaptabilité et mobilité</li> <li>Compétences managériales</li> <li>Sens de l'analyse</li> <li>Raisonnement inductif et déductif</li> <li>Doté d'esprit positif et créatif</li> <li>Focalisé sur les résultats</li> <li>grande résistance à la pression</li> <li>Capacité de détecter et de gérer les problèmes</li> <li>Maîtrise du français et de l'outil informatique</li> <li>Discrétion élevée et intégrité morale</li> </ul> <p><b>Avantages :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>LAPTOP MOBILE / FORMATIONS QUALIFIANTES &amp; SEMINAIRES / DEPLACEMENTS A L'ETRANGER</li> </ul> <p><b>Lieu de travail principal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Kouba</li> </ul> <p><b>Référence : emploipartner- 1411</b><br/> <b>Poste : Emploi Partner recruté pour FILTRANS SPA UN CADRE LOGISTIQUE</b></p> <p><b>Missions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Gérer le traitement logistique de la commande, assurer le suivi du transport en sachant réagir rapidement face aux aléas</li> <li>Suivi des commandes au départ de l'usine ou depuis des prestataires logistiques externes/fournisseurs</li> <li>Coordonner le suivi de la préparation avec différents services.</li> <li>Relation avec les transitaires pour planifier, réserver et organiser les transports</li> <li>Etablissement des documents liés au mode de transport</li> <li>Préparation de la documentation d'accompagnement de la marchandise</li> <li>Communication au client des détails de l'expédition + documents d'accompagnement</li> <li>Transmission des dossiers pour dédouanement au transitaire et en assurer le suivi</li> <li>Rapprochement fin de mois avec la comptabilité</li> <li>Tenue à jour des documents de gestion logistique</li> <li>Gérer les réclamations clients.</li> </ul> <p><b>Profil :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Bac +04 ans de formation ou déclarant en douane.</li> <li>03 à 04 ans d'expérience dans le domaine logistique ou transit.</li> </ul> <p><b>Lieu de travail principal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Alger</li> </ul> <p><b>Référence : emploipartner-1408</b><br/> <b>Poste : Emploi Partner recruté pour FILTRANS SPA UN RESPONSABLE HSE</b></p> <p><b>Missions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prise en charge des exigences légales et réglementaires en matière de SIE</li> <li>Coordination, suivi et reporting inter agences de la fonction SIE</li> <li>Supervision, contrôle et compte rendu sur les activités de surveillance et de gardiennage des sites de la société</li> <li>Montage et mise en forme du processus HSE</li> <li>Management et Pilotage du Processus de HSE.</li> <li>Mise en place du plan HSE. Pilotage de la veille réglementaire HSE et garantie de son application.</li> <li>Conception et confection d'indicateurs HSE et tableaux de bord</li> <li>Gestion et suivi des tableaux de bord HSE.</li> <li>Vulgarisation, Formation et sensibilisation autour du processus HSE</li> </ul> <p><b>Profil :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ingénieur en HSE /Ingénieur contrôle qualité et normalisation/Hygiène et sécurité industrielle</li> <li>Formation supérieure en hygiène, sécurité et</li> </ul> | <p>environnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Expérience minimale 02 ans</li> <li>Expérience sur un poste similaire souhaitée</li> <li>Dynamique</li> <li>disponible</li> </ul> <p><b>Lieu de travail :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Alger</li> </ul> <p><b>Référence : emploipartner- 1409</b><br/> <b>Poste : Emploi Partner recruté pour FILTRANS SPA UN DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION GENERALE (CADRE DIRIGEANT).</b></p> <p><b>Missions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Rattaché au président directeur général, vous encadrez l'équipe de la direction de l'administration générale, missions sont les suivantes:</li> <li>Assister le président Directeur Général dans la mise en œuvre des décisions de gestion, de coordination et de développement des activités relevant de son domaine de compétence ;</li> <li>Manager la direction, concevoir, proposer et mettre en œuvre les orientations stratégiques de ses différents services.</li> <li>Veiller au respect des règles juridiques de fonctionnement de l'administration et contribuer à l'amélioration des procédures internes de l'entreprise.</li> <li>Garantir la qualité juridique des actes de la société, participer à la rédaction de dossiers et d'actes administratifs transversaux en lien avec les services.</li> <li>Assurer une veille juridique, apporter un conseil aux services, alerter sur les risques juridiques et de contentieux dans l'entreprise.</li> <li>Superviser les procédures contentieuses, mesurer les enjeux et proposer des orientations.</li> <li>Supervise et contrôle la gestion des agences.</li> <li>Garantir l'organisation et le suivi des différents services et superviser le pré-contrôle de légalité des actes.</li> <li>Supervise et contrôle la Gestion du patrimoine de l'entreprise.</li> <li>Assurer le bon fonctionnement de la gestion des moyens généra</li> </ul> <p><b>Compétences :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Niveau universitaire exigé et âgé de 45 ans au maximum</li> <li>Vous avez également des connaissances approfondies en législation et droit du travail</li> <li>Vous connaissez le fonctionnement et les procédures administratives</li> <li>Expérience d'au moins 5 ans dans un poste similaire</li> <li>Bonnes capacités de rédaction (français et arabe), l'anglais serait un plus</li> <li>Maîtrise parfaite de l'outil informatique</li> <li>Autonome, réactif et doté de fortes aptitudes rédactionnelles et relationnelles</li> <li>vous faites également preuve de qualités d'analyse, de synthèse et avez le sens du service public</li> <li>Man manager, disponible et à l'écoute de vos agents, vous savez piloter une équipe pluridisciplinaire.</li> </ul> <p><b>Lieu de travail :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Alger</li> </ul> <p><b>Référence : emploipartner- 1410</b><br/> <b>Poste : Emploi Partner recruté pour FILTRANS SPA UN COORDINATEUR SIE (SÛRETÉ INTERNE D'ETABLISSEMENT)</b></p> <p><b>Missions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Rattaché au Responsable HSE</li> <li>Coordinateur des structures de sûreté interne des agences</li> <li>Consolide les moyens humains et matériels des dispositifs à mettre à la disposition des SIE locales</li> <li>Coordonner les relations de la société de gardiennage</li> <li>Suivi des actions de plusieurs commissions (Inventaires, Créances</li> <li>Hygiène et sécurité) Autres activités sur la gestion du patrimoine.</li> <li>Veiller à l'application de la réglementation relative à l'hygiène et la sécurité du travail</li> <li>S'assurer de la mise en application des mesures de prévention</li> </ul> <p><b>Compétences :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Niveau universitaire exigé et âgé de 45 ans au maximum</li> <li>Vous avez également des connaissances en Hygiène et sécurité</li> <li>Vous connaissez le fonctionnement et les procédures administratives</li> <li>Expérience d'au moins 2 ans dans un poste similaire</li> <li>Bonnes capacités de rédaction (français et arabe), l'anglais serait un plus</li> <li>Maîtrise parfaite de l'outil informatique</li> <li>Autonome, réactif et doté de fortes aptitudes rédactionnelles et relationnelles, vous faites également</li> </ul> | <p>preuve de qualités d'analyse, de synthèse et avez le sens du service public.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>disponible</li> </ul> <p><b>Lieu de travail :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Alger.</li> </ul> <p><b>Référence : emploipartner- 1412</b><br/> <b>Poste : Emploi Partner recruté pour FILTRANS SPA DES COMMERCIAUX LOGISTIQUES</b></p> <p><b>Description de poste:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Elaborer la proposition commerciale et arrêter avec le client les modalités du contrat de vente ou le devis</li> <li>Commercialiser la prestation transport logistique.</li> <li>Prospection, développement de nouveaux clients (exploitation des fichiers)</li> <li>Prospecter des opportunités du réseau, suivi des outils d'aide à la commercialisation afin d'identifier, détecter et développer des opportunités...</li> <li>Prospecter, développer et assurer le suivi de la clientèle. Dans la négociation commerciale</li> <li>Satisfaire les besoins du client en lui assurant rapidité et sécurité dans le transport</li> <li>Répondre aux appels d'offres en étroite collaboration avec le directeur de la division</li> <li>Veille permanente de la concurrence au niveau local et national</li> <li>Reporting...</li> </ul> <p><b>Capacités et expérience souhaitées:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Niveau universitaire exigé et âgé de 35 ans au maximum</li> <li>Formation en logistique internationale ou commerce international</li> <li>Au minimum 2 ans d'expérience</li> <li>Persévérance, bon relationnel</li> <li>Résistance au stress et capacité d'écoute sont nécessaires, afin de déceler les besoins des clients et répondre à la demande.</li> </ul> <p><b>Lieu de travail:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Alger</li> </ul> <p><b>Référence : Emploipartner-1404</b><br/> <b>Poste : Emploi Partner recruté pour ATLAS COPCO ALGERIE UN DIRECTEUR DES FINANCES</b></p> <p><b>Missions:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Garantir la fiabilité et l'exactitude des informations comptables et des reporting de l'entreprise</li> <li>Analyse financière régulière.</li> <li>Gérer les relations avec les départements financiers et comptables de l'entreprise</li> <li>Gérer les relations avec les institutions financières, les auditeurs et tout autre acteur externe,</li> <li>Suivre les facturations, le recouvrement,</li> <li>Assurer le reporting mensuel/budget,</li> <li>Assurer l'application des règles comptables locales en fonction des besoins identifiés,</li> <li>Assurer le contrôle et le suivi de la trésorerie dans le respect des procédures de l'entreprise,</li> <li>Autoriser le paiement des fournisseurs</li> <li>Suivi de la gestion des stocks</li> </ul> <p><b>Profil :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Expérience requise</li> <li>Au moins 2 à 3 ans d'expérience sur le même poste</li> <li>Expérience exigée en multinationale ou en entreprise privée</li> </ul> <p><b>Diplôme requis</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Licence en finances</li> </ul> <p><b>Compétences</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtrise de l'anglais obligatoire (pour la communication avec le groupe, lecture, mail, téléconférence)</li> <li>Bonnes connaissances des systèmes de contrôle de gestion (en interne)</li> <li>Bonnes connaissances de la réglementation en vigueur (lois de finances, comptabilité, compétences analytiques</li> <li>Très bonnes connaissances en finances</li> <li>D'excellentes compétences interpersonnelles</li> <li>Doit être fiable pour maintenir une stricte confidentialité</li> <li>Aptitude aux présentations fréquentes</li> <li>Aptitudes à la communication verbale et écrite,</li> <li>Capacités de définir des priorités et respecter les délais</li> <li>Très bon sens de l'organisation,</li> <li>Aptitude à la prise de décision pour aux besoins du développement</li> <li>Excellent niveau dans la résolution des problèmes</li> <li>Compétences en informatique</li> </ul> <p><b>Lieu de travail principal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Alger / Route de Sidi Menif Tranche 3 Lot N°119 ZERALDA.</li> </ul> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### Comment répondre à nos annonces

Si l'une de nos offres d'emploi retient votre attention, faites-nous connaître vos motivations en nous adressant un C.-V avec photo + lettre de motivation en précisant votre réel intérêt pour ce poste, par mail, en vous rendant sur notre site :

[www.emploipartner.com](http://www.emploipartner.com)

Tel : 021 680 296/021 687 086

Fax : 021 298 595

## Cuisine

### Foie sauce rouge à la marocaine



#### Ingrédients :

500 g de foie de veau ou de bœuf  
4 gousses d'ails hachées  
Sel, poivre  
Cumin  
2 c. à s de vinaigre ou de jus de citron  
6 c. à s de concentré de tomates  
Une poignée de persil et coriandre hachée

#### Huile d'olive

#### Préparation :

Préparer la marinade. Dans une terrine mélanger les gousses d'ail hachées, le sel, le poivre, le concentré de tomates, le cumin, le persil et la coriandre hachés, le vinaigre et l'huile d'olive. Couper les tranches de foie en lamelles ou en cubes. Les mettre dans la marinade et laisser reposer une trentaine de minute. Chauffer une poêle avec un tout petit peu d'huile. Faire cuire les lamelles de foie sur feu moyen. Ajuster l'assaisonnement.

### Tarte au citron

#### Ingrédients pour la pâte brisée :



200 g de farine  
100 g de beurre  
1 œuf  
60 g de sucre  
1 pincée de sel  
Pour la crème:  
2 œufs  
60 g de sucre  
100 g de poudre d'amandes  
1 citron

#### Garniture :

2 citrons,  
1/4 l d'eau  
200 g de sucre

#### Préparation :

Couper le beurre en morceaux. Dans une terrine mettre la farine en fontaine. Casser l'œuf au centre, puis ajouter le sucre et les morceaux de beurre. Travailler cette pâte à la main et la laisser reposer. Laver les citrons et enlever le zeste d'un et le hacher et presser le jus. Casser les œufs dans une terrine et ajouter le sucre. Travailler le mélange à la cuillère en bois jusqu'à ce que le mélange soit mousseux. Ajouter la poudre d'amandes, le jus et le zeste du citron. Aplatis la pâte, beurrer un moule et mettre la pâte. Ajouter la crème et cuire 30 mn à four préchauffé à 180°C. Couper en fines rondelles les citrons et dans une casserole préparer le sirop avec l'eau et le sucre. Laisser cuire 10 mn. Décorer la tarte avec les rondelles de citrons et napper de sirop. Bien laisser la tarte s'imbibber de sirop.

## REMÈDES DE GRAND-MÈRE

# La menthe poivrée en phytothérapie

*Croisement entre la menthe aquatique et la menthe verte, la menthe poivrée a, outre son goût délicieusement parfumé, des vertus calmantes, voire antivirales si on l'utilise sous forme d'huile essentielle.*  
**Voici quelques principes d'utilisation.**



#### Faciliter la digestion

Préparez-vous une infusion, après chaque repas, en plongeant une c. à soupe de feuilles dans une tasse d'eau. Attendez une dizaine de minutes avant de boire.

#### Soulager une rhinite

Versez 4 gouttes d'huile essentielle de menthe poivrée dans un bol d'eau chaude. Penchez-vous au-dessus du bol, la tête recouverte d'une serviette, et inhalez pendant environ un quart d'heure.

#### Maux de tête

Diluez de l'huile essentielle de menthe poivrée dans la même quantité d'huile végétale (olive ou sésame) et frictionnez-vous les tempes.

#### Jambes lourdes ou douleurs musculaires

Mélangez une goutte d'huile essentielle de menthe poivrée, une goutte d'huile essentielle de lenticule et une goutte d'huile essentielle de cyprès à trois gouttes d'huile végétale d'arnica. Diluez le tout dans un

peu d'eau tiède et massez les zones douloureuses.

#### Mise en garde

Attention l'huile essentielle de menthe poivrée doit être utilisée avec précaution. Ne l'utilisez pas pour les enfants, si vous êtes enceinte, si vous allaitez, ou si vous souffrez de calculs biliaires. L'huile essentielle de menthe poivrée étant irritante, ne l'appliquez pas pure sur la peau.

## PLANTATION Réussir semis et boutures

**F**aire pousser chez vous vos légumes, fleurs et arbustes en les multipliant par semis ou boutures est beaucoup plus économique que de les acheter dans les commerces. Comment s'y prendre pour les réussir et obtenir à moindre coût vos plants préférés ?

#### Les semis :

Les graines déposées en terre germent très rapidement en présence d'eau, en semant chez vous leur croissance sera plus facile. La plupart des plantes peuvent être reproduites avec ce procédé : pour cela vous prendrez un gobelet que vous remplirez de terreau et d'un peu de sable, vous y déposerez vos graines que vous recouvrirez d'un peu de terre.

#### Emplacement des gobelets :

Ensuite vous arroserez très légèrement vos graines et vous recouvrirez votre gobelet avec un couvercle laissant passer la

lumière. Mettez votre gobelet dans un endroit lumineux mais surtout pas en plein soleil. Lorsque les plants apparaissent et qu'ils deviennent assez grands

#### Comment les transplanter :

Vous devrez les transplanter dans des pots plus grands : un plant dans chaque pot pour qu'ils aient plus de place pour se développer. Les plants devront être placés à l'intérieur pour s'adapter avant de pouvoir être mis en terre.

#### Le bouturage :

Les boutures consistent à reproduire une plante à partir d'une tige, d'une racine ou d'une feuille. Le bouturage d'une plante est à la portée de tous, il suffit de se munir d'un pot et d'y introduire un mélange composé de : 50% de sable et 50% de terreau. Ensuite vous devrez couper une tige de 7 à 10 cm de longueur, supprimer les feuilles et la planter à 3 cm de profondeur dans



un pot.

#### Emplacement du pot :

Vous devrez mettre votre pot dans un endroit à l'ombre et chaud et arrosez tous les jours votre bouture. Vous devrez ensuite attendre selon la plante choisie de 4 semaines à 5 mois pour voir apparaître les racines.

## Trucs et astuces

### Eloigner un chat des plantes



Afin, d'éviter que nos amis les matous ne saccagent trop notre précieux travail, étalez du papier aluminium autour des plantes et ils partiront ailleurs.

### Multiplier des lauriers roses



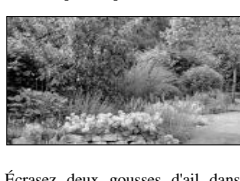
Coupez les boutures sur les nouvelles pousses. Ces boutures doivent faire 10 cm et être coupées sous un nœud. Ensuite mettez-les dans de la terre de bruyère pour qu'elles racinent facilement.

### Donner un bon engrais aux plantes d'intérieur



Faites une infusion de thé serré, laissez refroidir et arrosez toutes les plantes avec. Le marc de café est aussi un bon engrais pour les plantes vertes.

### Mélange antiparasites pour plantes



Écrasez deux gousses d'ail dans deux grosses c. d'huile de bain pour bébé. Rajoutez deux cl de liquide vaisselle et un demi-litre d'eau puis vaporisez le mélange sur les plantes.



SUDOKU

N°1984

SOLUTION SUDOKU

N°1983

SOLUTIONS MOTS

FLECHES 1983

|   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2 |   | 8 |   | 4 | 1 |   |   |
|   |   | 3 |   | 2 |   |   | 7 |
|   |   |   |   | 1 | 5 | 2 |   |
|   |   | 6 |   | 5 |   |   |   |
| 5 | 1 |   |   |   |   | 8 | 6 |
|   |   |   | 1 |   | 3 |   |   |
|   | 2 | 5 | 9 |   |   |   |   |
| 3 |   |   |   | 8 | 7 |   |   |
|   |   | 9 | 2 |   | 4 |   | 3 |

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 | 9 | 2 | 3 | 6 | 7 | 8 | 5 | 1 |
| 6 | 8 | 7 | 1 | 5 | 9 | 4 | 3 | 2 |
| 5 | 1 | 3 | 4 | 2 | 8 | 7 | 9 | 6 |
| 3 | 2 | 6 | 7 | 9 | 5 | 1 | 8 | 4 |
| 8 | 7 | 1 | 2 | 3 | 4 | 9 | 6 | 5 |
| 9 | 4 | 5 | 8 | 1 | 6 | 2 | 7 | 3 |
| 1 | 3 | 9 | 6 | 8 | 2 | 5 | 4 | 7 |
| 7 | 6 | 8 | 5 | 4 | 1 | 3 | 2 | 9 |
| 2 | 5 | 4 | 9 | 7 | 3 | 6 | 1 | 8 |

C • P • A • F • C • S • F

CATASTROPHIQUE

• SALUT • ROULURE

REPARERA IT • ANS

• MONTRA • SECTE •

MAT • ORINS • AT • D

• TETUES • EUROPE

DE • ETRIER S • NOM

• OR • ANGE • ESSE

PLUMES • ANON • TU

• AVIS • BITS • MER

AVENTURE • AMERE

• ARAIRE • FIEL • R

EST • MECHE • DADA

• SUCA • HARDI • A •

HEROINES • OTAGE

• ENTETEE S • MUR

MISS • ES • METIER

• D • TAS • PARUT • E

CESAR • NUI • FIER

• MATERIALISER A

# Le chlore : un désinfectant déclencheur d'asthme ?

*Selon une récente étude française, nager régulièrement dans des piscines contenant du chlore pourrait favoriser le développement de l'asthme chez les personnes qui s'y rendent régulièrement. Des travaux qui confirment les résultats de précédentes études.*

**D**es nageurs de haut niveau qui s'entraînent régulièrement dans des piscines traitées avec du chlore seraient plus exposés à des affections pulmonaires que les asthmatiques légers. C'est du moins ce que suggère une récente étude menée par des chercheurs français de l'université de Lille 2 en partenariat avec des chercheurs canadiens. Au cours des travaux publiés dans la revue *Journal of Allergy and Clinical Immunology*, les scientifiques ont, en effet, entrepris des tests sur les tissus pulmonaires de 23 nageurs canadiens s'entraînant intensivement dans des piscines chlorées. Or, les résultats ne se sont pas avérés rassurants pour ces sportifs. Les chercheurs ont ainsi constaté que ces nageurs habitués du chlore et âgés en moyenne de 21 ans, montraient des signes d'asthmes beaucoup plus virulents comparé à ceux souffrant d'asthme léger ou à des personnes en bonne santé mais ne pratiquant pas la natation. De plus, les tissus pulmonaires des nageurs ont également été analysés hors période de compétition et ont semblé confirmer la nocivité du produit désinfectant : "50 à 65 % des nageurs faisant de la compétition seraient sensibles aux allergènes les plus communs, alors que



seule 29 à 36 % de la population générale est allergique", explique Valérie Bougault, auteure de cette étude. Cependant, les chercheurs ont expliqué que les inflammations observées sur les tissus pulmonaires des nageurs n'impliqueraient pas forcément l'apparition des symptômes typiques de l'asthme.

## Un désinfectant qui devient volatil

A l'image d'un aspirateur bas de gamme qui disperserait les saletés plus qu'il ne les aspire, le chlore conduit en fait à la formation de substances volatiles qui stagnent dans l'air. Ce sont ces composés qui sont à l'origine de "l'odeur de chlore" dans les piscines et qui présenteraient un risque pour l'organisme.

Toutefois, les résultats de l'étude ne permettent pas aux scientifiques d'affirmer avec certitude qu'une exposition répétée à l'eau chlorée de la piscine puisse entraîner des dommages des tissus pulmonaires, le taux de toxicité n'étant pas déterminé. Il s'agit pour la population, selon eux, d'éviter de se rendre dans les piscines où l'odeur de chlore est trop forte, de ne pas uriner dans l'eau et d'éviter de se doucher avant d'aller se baigner.

## La France punie pour mauvais traitements envers... les poules pondeuses



**L**a Commission européenne va lancer dans les prochains jours des procédures d'infractions contre la France et plusieurs autres pays de l'UE pour non respect de la législation en la matière.

Des actions sont imminentes dans les prochains jours, a annoncé le commissaire en charge de la santé, John Dalli, au cours d'un point de presse à Bruxelles. "Nous n'aurons aucune tolérance pour ceux qui ne respectent pas la loi."

La France et treize autres pays (Belgique, Bulgarie, Chypre, Espagne, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal et Roumanie) avaient été avertis en novembre 2011 des risques qu'ils courraient en ne se mettant pas en règle. Une loi européenne, adoptée en 1999, interdit en effet les cages de batterie conventionnelles pour les poules pondeuses. Les volatiles ne peuvent plus

être élevés que dans des cages aménagées où ils disposent d'au moins 750 cm<sup>2</sup>, d'un nid ou d'un perchoir, ou selon d'autres systèmes comme l'élevage au sol ou en liberté. La loi a pour but d'éviter que les poules soient détenues dans un environnement appauvri à l'extrême et un espace de vie ne dépassant pas la surface d'une feuille de format A4 comme c'est encore parfois le cas.

Si les Etats ont eu treize ans pour se mettre en règle, le délai expirant le 1er janvier 2012, quelque 51 millions de poules pondeuses ne bénéficient toujours pas de cet environnement dans l'UE. La Commission a obtenu la listes des fermes qui ne sont pas aux normes. Leurs œufs ne pourront plus être commercialisés à l'exportation, ni vendus au détail. Ils pourront seulement être utilisés par l'industrie de la transformation.

### L'encyclopédie

### DES INVENTIONS

## GUITARE ÉLECTRIQUE

Inventeur : **Adolph Rickenbaker** Date : **1931** Lieu : **États-Unis**

Il est certain que si l'on parle de la guitare sèche, nous devons reculer de plusieurs siècles en arrière, mais pour ce qui est de la guitare électrique, c'est en 1931 qu'elle aurait vu le jour. Le premier à fabriquer des guitares électriques fut le Californien immigré de Suisse, Adolph Rickenbaker. Sa première guitare portait d'ailleurs le nom de "Frying Pan" en raison d'un look qui semble prédisposé à la confection de la paella. Selon certains spécialistes, Rickenbaker serait encore l'une des marques les plus prisées des guitaristes.



**BODY OF PROOF - CORPS ET ÂMES**

22h35



Médecin légiste à Philadelphie, Megan Hunt est chargée d'autopsier le corps d'une jeune femme découverte dans un lac. Avocate, la victime ne semblait souffrir d'aucune maladie particulière. Après avoir pris connaissance des conclusions de Megan, l'inspecteur Bud Morris interroge Tom Hanson, l'ancien petit ami de la victime.

**C'EST PAS PARCE QU'ON A RIEN À DIRE QU'IL FAUT FERMER SA GUEULE**

22h35



Après un énième échec, Max et Riton, des voleurs de voitures sans grande envergure, sont sévèrement repris en main par Phano, leur receleur. Celui-ci est tout prêt à les renvoyer mais décide de leur donner une dernière chance en les mettant sur une affaire de la plus grande importance : dévaliser le coffre du service de la caisse de retraite de la SNCF. L'affaire semble particulièrement aisée puisque le fameux magot jouxte les toilettes de la gare de l'Est.

**BLUE JASMINE**

23h05



Jasmine, une riche New-Yorkaise, vient de tout perdre suite aux escroqueries de son mari qui travaillait dans la finance. Elle se réfugie à San Francisco, chez sa sœur Ginger qui vit modestement avec ses deux fils. Jasmine a du mal à accepter la simplicité de Ginger, et notamment son petit ami Chili, qu'elle trouve vulgaire. Malgré sa grave dépression, qui l'amène parfois à parler seule dans le vide, et bien qu'elle n'ait jamais travaillé, elle se résout à accepter un poste d'assistante dentaire.

**LES ENQUÊTES DE VERA UN SECRET DE FAMILLE**

20h35



David, un agent immobilier travaillant pour l'entreprise de son père, Alan Kenworthy, meurt des suites d'une contusion à l'arrière du crâne. La victime prospectait dans la région en vue d'acquiescer des locaux à transformer en logements sociaux. Son frère, Thomas, s'opposait à ce projet. Depuis quatre mois, chaque semaine, David voyait également une jeune femme dans un bar... Leur sœur, Lorna, mariée au Dr Underwood, se présente spontanément aux enquêteurs.



# LA SÉLECTION DU MIDI LIBRE

**MOGAMBO**

22h30



Eloise Kelly se rend en Afrique équatoriale sur l'invitation d'un maharaja pour participer à une partie de chasse aux fauves. Son hôte étant reparti prématurément aux Indes, Eloise est recueillie par Victor Marswell, organisateur de safaris. Elle devient sa maîtresse. Peu après arrivent Nordley et sa femme Linda, anthropologues britanniques. Une idylle se noue entre Victor et Linda, qui décide de quitter son mari : Victor est chargé de le lui annoncer.

**COLD CASE, AFFAIRES CLASSÉES - PRISONNIERS**

20h45



Le corps d'une jeune femme est retrouvé au fond d'un fossé, dans les bois de San Benito, une petite bourgade située sur la côte californienne. L'inspecteur Cassie Mayweather, vétéran de la police criminelle, et son nouveau coéquipier, Sam Kennedy, sont chargés de l'enquête. Les deux policiers passent au crible une série d'indices microscopiques, qui semblent indiquer un acte de violence gratuite.

**CAPITAL - DÉPENSES DE L'ÉTAT À QUAND LA FIN DU GASPILLAGE ?**

20h50



Lilly enquête sur Carl Burton, un ancien soldat du Vietnam, retrouvé mort par balle dans la rue, sept mois seulement après son retour du front. Le coupable n'a jamais été identifié. Mais un nouvel élément relance l'enquête : la découverte d'un bracelet de prisonnier de guerre au nom de Burton. En interrogeant la veuve du défunt, Lilly apprend que Burton avait fini par trahir son pays et ses camarades.

**ESPRITS CRIMINELS - LE MEILLEUR DES MONDES**

22h35



Un poseur de bombes terrorise les habitants de Seattle. A peine arrivée en ville, l'équipe est contactée par l'individu. Peu après, un bus explose. Reid découvre alors que le forcené semble s'inspirer d'un livre de science-fiction. L'équipe décide de travailler de concert avec un auteur de roman SF pour comprendre les motivations du tueur.



Web : www.lemidi-dz.com

Gérant : Reda Mehigueni

e-mail : direction@lemidi-dz.com

Directrice de la publication  
Sihem Henine

e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 021.63.80.82 et 87  
Rédaction : Tél-Fax : 021.63.79.16  
Publicité : Tél-Fax : 021.63.79.14  
publicite@lemidi-dz.com  
Pour votre publicité s'adresser à l'ANEP, 01 Avenue Pasteur, Alger  
Tél. : 021.73.76.78 et 73.71.28  
Bureau de Constantine : 100, rue Larbi Ben M'hidi - Constantine - Tél/Fax : 031.64.17.53

Bureau de Annaba  
24 rue Med-Khemisti  
Tél. : 038.86.11.57  
Bureau de Tizi-Ouzou  
Cité Mohamed-Boudiaf  
BT 29 A  
Nouvelle-Ville T. O.  
Tél-Fax : 026.21.56.78

Impression :  
Centre : SIA Diffusion : Midi libre  
Est : SIE Diffusion : AMP Ouest : SIO  
EURL Midi Libre  
au capital social de 12.000.000 DA  
Compte Bancaire :  
SGA Bouzareh : 0210000713000214 c/c 16  
Adresse : 12 rue Fouzia Moulah  
Rostomia Clairval Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

# Kendall Jenner

## LA PLANÈTE MODE À SES PIEDS

A tout juste 20 ans, Kendall Jenner a mis la planète Mode à ses pieds. Après un passage chez *Victoria's Secret* et *H&M X Balmain*, elle vient de rejoindre ses consœurs Cara Delevingne et Kate Moss pour la campagne *Mango*.

## ADELE

**elle va lancer sa propre ligne de vêtements XXL**

Adèle se moque bien des remarques sur ses rondeurs. Elle s'apprête même à créer sa propre gamme de vêtements. Tout semble lui sourire, sa notoriété pourrait prochainement faire de l'ombre à bien des couturiers.



## Mylène Farmer

**elle s'est entouré des plus grands pour son nouvel album**

Mylène Farmer a voulu s'entourer des plus grands noms de la musique pour produire son nouvel album. Elle a notamment fait appel à Martin Kierszenbaum, le producteur américain de Lady Gaga et Sting.

| Horaires des prières pour Alger et ses environs |       |
|-------------------------------------------------|-------|
| Fadjr                                           | 06h28 |
| Dohr                                            | 13h01 |
| Asr                                             | 15h49 |
| Maghreb                                         | 18h26 |
| Icha                                            | 19h38 |

SÉISME DE MAGNITUDE 6,4 AU SUD DE TAÏWAN

## 7 MORTS ET 30 PERSONNES PIÉGÉES DANS LES DÉCOMBRES

Un séisme de magnitude 6,4 a fait au moins sept morts dans le sud de Taïwan samedi, ont annoncé les secours qui continuaient à fouiller les décombres d'un immeuble de 16 étages où environ 30 résidents seraient encore pris au piège, selon les médias. La puissante secousse a frappé le sud de l'île samedi vers 4h locales (20h GMT vendredi), provoquant, selon des responsables, l'effondrement de quatre immeubles d'un même ensemble dans la ville de Tainan. Le bilan s'est alourdi samedi après-midi, passant de trois à cinq puis sept morts. Les recherches se concentraient essentiellement autour d'une tour de 16 étages, où au moins 30 personnes seraient toujours prisonnières de l'amas de béton, selon les médias. Les autorités n'avançaient aucun chiffre à ce sujet.

### Un nourrisson de 10 jours parmi les survivants

Parmi les cinq personnes retrouvées sans vie dans les décombres, se trouvent un nourrisson de 10 jours et un homme âgé de 40 ans. Une femme est morte après avoir été percutée par une citerne d'eau, ont indiqué les pom-

piers.

Deux autres personnes ont trouvé la mort dans d'autres endroits de la ville, victimes de chutes de débris, selon les pompiers. Au moins 400 militaires ont été appelés en renfort des secours.

Le Premier ministre, Chang San-cheng, s'est rendu sur place. La Chine, avec laquelle Taïwan entretient des relations compliquées, a proposé son aide, selon l'agence de presse officielle *Chine nouvelle*.

Des habitants ont témoigné de la violence du séisme. "J'ai vu des immeubles se balancer de haut en bas et de gauche à droite", a raconté un résident sur la chaîne de télévision locale SET TV.

"Le premier et le deuxième étages se sont littéralement écroulés. J'ai senti du gaz et de l'eau fuyait", a-t-il ajouté. Un autre homme habitant au neuvième étage a fabriqué une corde avec des vêtements puis s'est laissé glisser sur sixième étage, a rapporté le journal *Apple Daily*.

Une survivante a rapporté à SET TV comment elle avait réussi à se frayer un chemin hors des décombres.

"J'ai utilisé un marteau pour casser la porte de mon appartement qui était

déformée et fermée à clef, puis j'ai réussi à sortir en grimant", a-t-elle déclaré en sanglotant. Plus de 200 habitants de l'immeuble avaient été secourus en fin de matinée, dont 40 ont été hospitalisés.

"Le nombre exact de personnes qui se trouvaient dans l'immeuble n'était pas clair dans l'immédiat", a déclaré le ministre de l'Intérieur, Chen Wei-jen. Il est à craindre, a-t-il ajouté, que "la plupart des membres de ces familles étaient rentrés pour les vacances du Nouvel An lunaire" la semaine prochaine.

### Hagards et épuisés

Selon des responsables, l'immeuble comptait 96 appartements et 256 habitants. Les secours continuaient d'en extirper des survivants hagards et épuisés, emmitoufflés dans des couvertures, explorant les décombres à l'aide d'échelles et s'efforçant d'accéder aux habitations par les fenêtres.

Les images retransmises par les chaînes de télévision montraient les ruines fumantes du bâtiment, qui s'est renversé sous la violence du tremblement de terre.

Les entrailles de l'immeuble révélaient un mélange de béton éventré, de poutres torsadées et de verre brisé.

### Les opérations de secours se poursuivent

Les opérations se poursuivent "appartement par appartement", a déclaré un porte-parole des pompiers, Lin Kuan-cheng. Au moins 30 personnes ont été secourues d'un autre immeuble d'habitation de sept étages. Selon des responsables, 316 personnes ont été blessées à travers la ville de Tainan et une soixantaine ont été transportées à l'hôpital.

La secousse est survenue à une profondeur de 10 kilomètres, à 39 kilomètres au nord-est du port de Kaohsiung, la deuxième ville du pays, a indiqué l'institut géologique américain (USGS).

Taïwan, proche de la jonction entre deux plaques tectoniques, est régulièrement touchée par des tremblements de terre.

Une secousse de magnitude 7,6 sur l'échelle de Richter avait frappé l'île en septembre 1999, tuant quelque 2.400 personnes.

MATOS ALGÉRIE LANCE OFFICIELLEMENT MEIZU

## DES SMARTPHONES HAUT DE GAMME À DES PRIX CONCURRENTIELS

Une nouvelle marque de téléphonie mobile spécialisée dans les smartphones vient d'être lancée sur le marché algérien.

Il s'agit de Meizu. Meizu est une entreprise d'origine chinoise fondée en mars 2003, spécialisée dans la fabrication de lecteurs MP3 et MP4 basés sur la technologie Flash et dans la conception de smartphones haut de gamme fabriqués dans la même usine qu'Apple pour tous les modèles Meizu.

Lors d'un point de presse animé par Oualid Zaïm, responsable marketing de Matos Algérie, également représentant officiel d'une autre marque chinoise de téléphones portables, Dogee, qui évolue pour celle-ci dans le segment entrée de gamme, a mis en avant les caractéristiques techniques de trois modèles, à savoir Meizu Pro5, MX5 et M2 Note dont les derniers sont

disponibles tandis que le premier sera disponible dans les prochains mois. Avec son MX5, Meizu ne cherche pas l'originalité, mais a, néanmoins, réussi à proposer, après de multiples essais, une version convaincante. Propre et efficace. Le passage à l'Amoled est plutôt réussi pour Meizu qui livre là une belle dalle Full HD de 5,5 pouces. Avec un capteur de 21 Mégapixels et un autofocus laser, le MX5 a de quoi réaliser des clichés très propres et parfaitement détaillés. Son prix est affiché à 44.000 DA.

Le deuxième modèle proposé sur le marché algérien est le M2 Note.

Le Meizu M2 Note se présentait à l'origine comme un très bon challenger sur son segment avec un design dans l'ensemble soigné, bien qu'encore imparfait, des performances correctes et un écran magnifique.

Le M2 Note doté d'un modem compa-

tible avec les fréquences 4G. Pour ce qui est de ses autres caractéristiques, nous retrouvons un écran Full HD de 5,5 pouces, 2 Go de RAM et une batterie de 3.100 mAh. Dans la transition, Meizu a mis à jour le firmware qui passe d'Android 4.4.4 KitKat à Android 5.1 Lollipop, et avec une interface FlymeOS 4.5 au lieu de la version 4.0.

Une carte sim + une carte SD ou Double Sim et Double 4G.

Il propose une caméra principale de 13 mégapixels Samsung Double Flash et une caméra frontale 5 méga pixel.

Avec son look d'iPhone 5c en plus grand, le M2 Note ne cherche pas à se faire passer pour un haut de gamme et assume totalement sa tarification qui tourne autour du 26.800 DA.

Le Meizu Pro 5 est présenté comme le smartphone le plus rapide en 2015, il affiche un écran Amoled Full HD de

5,7 pouces mais reste tout aussi fin avec un boîtier de tout juste 7,5 millimètres d'épaisseur.

Le terminal est doté d'un processeur Exynos 7.420 (OctaCore) de Samsung, d'une batterie de 3.050 mAh et d'un capteur principal de 21 mégapixels de marque Sony et d'un capteur en façade de 5 mégapixels. Côté prix, il est commercialisé à 68.000 DA.

Le directeur marketing, optimiste pour le développement de la nouvelle marque, indiquera que son objectif est de commercialiser 100.000 unités/an en précisant que Matos Algérie ne développera pas ses propres showrooms et que la commercialisation des produits Meizu se fera exclusivement à travers des partenaires et des points de vente répartis dans plusieurs villes.

A. Z.